

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025**

Délibération n°2025.09.185

Société publique locale « GrandAngoulême mobilité aménagement » (SPL Gama) - Rapport annuel 2024 aux collectivités actionnaires

LE TRENTÉ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 18 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 septembre 2025

Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **62**

Nombre de pouvoirs: **12**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Séverine ALQUIER, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gérard DESAPHY, Catherine BREARD à Hélène GINGAST, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Sophie FORT, Sandrine JOUINEAU à Catherine REVEL, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE,

Excusé(s): Denis DUROCHER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.09.185**

Rapporteur : Monsieur MARTIAL

**SOCIETE PUBLIQUE LOCALE « GRANDANGOULEME MOBILITE AMENAGEMENT »
(SPL GAMA) - RAPPORT ANNUEL 2024 AUX COLLECTIVITES ACTIONNAIRES**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition :NON VENTILE

Enjeux :[99999 -9] NON VENTILE]

OBJECTIFS DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : Renforcer les moyens de mise en œuvre des partenariats pour le développement durable

GrandAngoulême, compétent en matière d'aménagement de l'espace communautaire, a créé en avril 2013, la société publique locale (SPL) « GrandAngoulême Mobilité Aménagement » afin d'assurer le portage de ses futures opérations d'aménagement tout en garantissant la maîtrise publique des opérations avec une gouvernance resserrée.

En effet, avec une SPL, la maîtrise politique est renforcée et l'actionnariat public exclusif, ce qui permet une meilleure prise en compte des enjeux communs et une forte souplesse et réactivité pour la mise en œuvre des projets. Pour rappel, une SPL ne peut intervenir qu'au bénéfice de ses actionnaires publics, dans le cadre de leurs compétences, et sur leurs seuls territoires.

Dans le cadre du contrôle analogue, et en application du 14^{ème} alinéa de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants au conseil d'administration de GAMA doivent remettre chaque année à leur organe délibérant, le rapport annuel de la société.

Le présent rapport annuel joint en annexe, concerne l'année 2024 de la SPL GAMA.

En synthèse, les éléments marquants suivants sont à retenir :

• Entrée de nouveaux actionnaires :

De nouvelles collectivités sont entrées au capital de GAMA en 2024, portant ainsi le nombre d'actionnaires à 31 au 31 décembre 2024. Les nouveaux actionnaires sont :

- la commune de RUFFEC,
- la communauté de communes VAL DE CHARENTE,
- la commune de GARAT.

Il n'y a pas eu d'augmentation de capital ; l'entrée des nouveaux actionnaires se faisant, comme habituellement, par la cession aux nouveaux entrants d'une partie des actions de GrandAngoulême.

• Plan de charge de la société

Pour pallier la baisse du mandat donné pour le Bus à haut niveau de service (BHNS) par GrandAngouleme et permettre d'assurer la pérennité de son activité, GAMA a mis en place, depuis plusieurs années, un important plan de renouvellement et de développement de nouvelles opérations, et une augmentation de l'actionnariat.

De nombreuses nouvelles missions se sont ainsi « substituées » au mandat historique du BHNS, et ont permis de maintenir une activité opérationnelle stable.

Il est à noter que la part d'activités liée aux projets de GrandAngoulême reste élevée malgré une baisse d'année en année et représente un volume d'activités d'environ 46% de l'activité globale de GAMA.

Le reste de l'activité est répartie entre les autres actionnaires, avec des niveaux, pour chacun, qui fluctuent, en fonction des projets.

Au 31 décembre 2024, 54 contrats étaient en cours d'exécution dont 15 mandats, 11 Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), 27 Maîtrise d'œuvre (MOE) et 1 concession.

22 contrats se sont achevés au cours de l'année, portant à 76 le nombre total d'opérations suivies en 2024.

• Ressources humaines

L'année 2024 fait état d'une stabilité dans les effectifs. La SPL GAMA compte actuellement 10 salariés (5 femmes, 5 hommes, 6 cadres et 4 employés/techniciens/agents de maîtrise [ETAM]).

Il est à noter par ailleurs un bon bilan en matière d'égalité salariale femmes/ hommes, compte tenu des différences de poste occupés.

• Perspectives et orientations stratégiques

Le portefeuille d'activités de la société évolue vers des opérations diversifiées, aussi bien en aménagement qu'en bâtiment, qu'en maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. En comparaison du passé, ces opérations sont également plus ponctuelles et moins rémunératrices prises individuellement ; ce qui nécessite un renouvellement régulier et fréquent. Il faut relever une première opération en matière de monument historique.

La pérennité de la société passe donc par la recherche de nouveaux actionnaires à l'échelle du département de la Charente, et la signature régulière de nouveaux contrats, avec une anticipation au mieux des besoins de nos actionnaires et une volonté de développer – notamment – la montée en compétences sur les volets environnementaux (bâtiments bas

carbone et à haute performance énergétique, renaturations urbaines, intégration renforcée de la végétalisation, etc...).

Une augmentation de l'activité sous forme de mandat est également souhaitée.

L'année 2025 amorce un tassement de l'activité en maîtrise d'ouvrage du fait du peu d'opérations nouvelles engagées, et parallèlement un accroissement de l'activité en maîtrise d'œuvre.

Des adaptations continues au marché couplées à la recherche permanente de la satisfaction des collectivités actionnaires, doit ainsi permettre de maintenir en totale efficacité et pertinence, l'outil public qu'est la SPL GAMA, offrant ainsi aux actionnaires une société capable d'intervenir au besoin, avec souplesse et performance, pour leur développement et pour répondre aux attentes de leur population.

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2024 de la SPL GAMA, précédemment approuvé par les administrateurs de la société par délibération n°2025.04.03 du conseil d'administration en date du 8 avril 2025.

Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--



SPL GAMA

RAPPORT ANNUEL

AUX ORGANES DELIBERANTS DES COLLECTIVITES LOCALES

ANNEE 2024

Mars 2025

Société Publique Locale GAMA – SPL au capital social de 1 000 000 euros
798 120 671 RCS Angoulême - 25 boulevard Besson Bey 16023 Angoulême

Table des matières

1.	VIE DE LA SOCIETE	3
1.1.	<i>Préambule</i>	3
1.2.	<i>Evolution des statuts</i>	3
1.3.	<i>Actionnariat</i>	3
1.4.	<i>Gouvernance</i>	6
1.5.	<i>Personnel de la société</i>	6
2.	PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024.....	8
2.1.	<i>Présentation synthétique</i>	8
2.2.	<i>Emploi des fonds propres de la société</i>	9
3.	ACTIVITE OPERATIONNELLE 2024.....	11
3.1.	<i>Synthèse de l'activité</i>	11
3.2.	<i>Activité opérationnelle en mandat</i>	13
3.3.	<i>Activité opérationnelle en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage</i>	19
3.4.	<i>Activité opérationnelle en concession</i>	23
3.5.	<i>Activité opérationnelle en maîtrise d'œuvre</i>	26
4.	DEVELOPPEMENT	35
4.1.	<i>Le développement du nombre d'actionnaires</i>	35
4.2.	<i>Le développement des mandats</i>	35
4.3.	<i>L'intervention dans le développement durable</i>	36
4.4.	<i>L'aide à la décision et l'accompagnement sur les opérations de « faibles montants »</i>	38
5.	ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	39

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

1. VIE DE LA SOCIETE

1.1. PREAMBULE

Afin d'assurer la gestion technique, financière, administrative et juridique des futurs projets de mobilité et d'aménagements qu'elle avait à porter, et à commencer par celui visant à la création de 2 lignes de BHNS sur son territoire, et à en assurer la gouvernance, **la communauté d'agglomération de GrandAngoulême a décidé, en 2013, avec la ville d'Angoulême et 5 autres collectivités, la création d'un outil opérationnel dédié et adapté à la mise en œuvre de ces opérations : une Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) dénommée « Grand Angoulême Mobilité Aménagement » (GAMA).**

En effet, les Sociétés Publiques Locales (SPL) et les Sociétés Publiques Locales d'Aménagement (SPLA) sont des sociétés anonymes de droit privé, mais dont le capital est entièrement détenu par au moins deux (7 dans le cas des SPLA) collectivités locales (ou leurs groupements), et qui exercent sur cette société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Depuis lors, la société s'est vu confier de plus en plus d'opérations, dans un premier temps par ses actionnaires fondateurs, puis, à partir de 2017, également par de nouveaux actionnaires rentrant régulièrement à son capital. De même, et assez rapidement après sa création, des missions de maîtrise d'œuvre en VRD, sont venues s'ajouter aux missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et de mandat. **La maîtrise d'ouvrage publique et la maîtrise d'œuvre en VRD restent encore, à ce jour, les 2 domaines d'activités de la société, et dans une proportion à peu près égale en fonction des années.**

1.2. EVOLUTION DES STATUTS

Une première modification est intervenue en 2017, transformant le statut de Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA), en Société Publique Locale (SPL), régie par l'article L 1531-1 du code général des collectivités territoriales. Contrairement à une SPLA, dont le champ d'action est limité aux activités d'aménagements, une SPL peut intervenir plus largement, et en particulier dans la réalisation d'opérations de constructions. Cette modification des statuts a été prise par une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/03/2017, et a été effective en suivant.

Une deuxième modification des statuts est intervenue en 2019, et a visé à permettre à la SPL GAMA d'ouvrir son capital (jusque-là réservé aux seules collectivités du territoire de GrandAngoulême) à l'ensemble des collectivités locales, et en particulier à celles du département de la Charente. Cette deuxième modification a été prise par une résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15/10/2019, et a été effective en suivant.

Une troisième modification des statuts est intervenue en 2024, et a visé à adapter les statuts aux évolutions réglementaires, ainsi qu'à la simplification de certaines dispositions qui ne pouvaient plus être efficacement mises en œuvre ou étaient devenues caduques avec l'accroissement du nombre d'actionnaires et du nombre de projets. Cette troisième modification a été prise par une résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 4/06/2024, et a été effective en suivant.

1.3. ACTIONNARIAT

La société a été créée par 7 actionnaires (GrandAngoulême, Angoulême, Soyaux, La Couronne, Gond-Pontouvre, Ruelle Sur Touvre et L'Isle d'Espagnac), 24 autres actionnaires sont entrés au capital depuis, portant le nombre à 31 au 31 décembre 2024.

SPL GAMA – Rapport annuel aux organes délibérants des collectivités – Année 2024 p. 3/40

Il est à noter que les entrées au capital ont toujours procédé d'une cession, de la part de GrandAngoulême, de ses actions à l'actionnaire entrant. Il s'agit toutefois d'une règle d'usage qui n'est pas imposée, ni par les statuts, ni par le règlement intérieur.

Au 31 décembre 2024, la liste des 31 actionnaires est la suivante :

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant (€)	% du capital	Entrée au capital
GrandAngoulême	850	850 000 €	85,0%	01/10/2013
Grand Cognac	28	28 000 €	2,8%	12/01/2021
Angoulême	25	25 000 €	2,5%	01/10/2013
Soyaux	20	20 000 €	2,0%	01/10/2013
La Couronne	15	15 000 €	1,5%	01/10/2013
Gond-Pontouvre	10	10 000 €	1,0%	01/10/2013
Ruelle Sur Touvre	10	10 000 €	1,0%	01/10/2013
L'Isle d'Espagnac	10	10 000 €	1,0%	01/10/2013
C.C. Charente Limousine	5	5 000 €	0,5%	10/04/2020
Cognac	5	5 000 €	0,5%	13/06/2023
C.C. Val de Charente	2	2 000 €	0,2%	02/05/2024
Saint-Saturnin	1	1 000 €	0,1%	06/03/2017
SIVU - EHPAD	1	1 000 €	0,1%	20/06/2017
Puymoyen	1	1 000 €	0,1%	16/08/2017
Touvre	1	1 000 €	0,1%	07/12/2017
Bouex	1	1 000 €	0,1%	25/07/2018
Nersac	1	1 000 €	0,1%	28/02/2019
Dirac	1	1 000 €	0,1%	29/10/2019
Voeuil et Giget	1	1 000 €	0,1%	29/10/2019
Brie	1	1 000 €	0,1%	26/07/2021
Champniers	1	1 000 €	0,1%	26/07/2021
Sireuil	1	1 000 €	0,1%	26/07/2021
Torsac	1	1 000 €	0,1%	26/07/2021
Dignac	1	1 000 €	0,1%	24/05/2022
Juillac-Le-Coq	1	1 000 €	0,1%	26/10/2022
Vouzan	1	1 000 €	0,1%	26/10/2022
Châteaubernard	1	1 000 €	0,1%	13/06/2023
La Rochefoucauld	1	1 000 €	0,1%	13/12/2023
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	1	1 000 €	0,1%	13/12/2023
016-200071827-20250930-2025_09_185-DE-Codat	1	1 000 €	0,1%	02/05/2024
Accusé certifié exécutoire	1	1 000 €	0,1%	14/11/2024
TOTAL	1 000	1 000 000 €	100%	

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

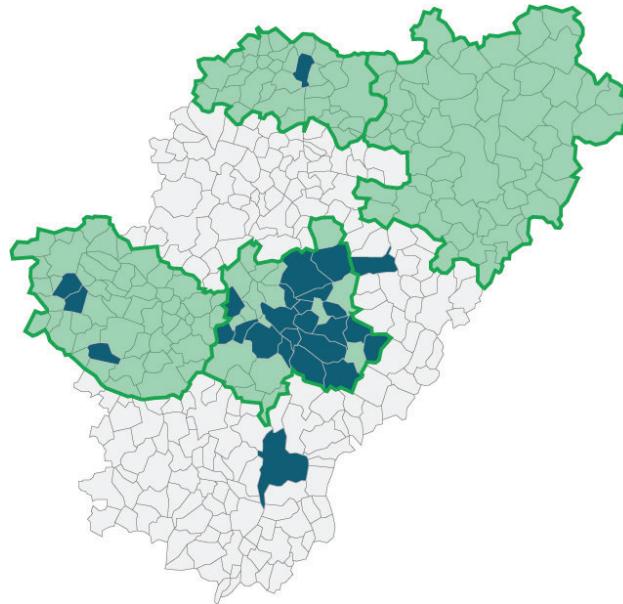
Au cours de l'année 2024, l'actionnaire GRANDANGOULÉME a cédé aux actionnaires entrants :

- 2 actions à l'actionnaire VAL DE CHARENTE pour un prix unitaire de 1 000 euros.
- 1 action à l'actionnaire RUFFEC pour un prix unitaire de 1 000 euros.
- 1 action à l'actionnaire GARAT pour un prix unitaire de 1 000 euros.

Il n'y a pas eu de modification du capital social depuis l'origine, et celui-ci reste établi au montant de 1 000 000 € (1 000 actions de 1 000 € chacune) ; capital qui a été entièrement libéré.

Historiquement, nous constatons que le nombre d'actionnaires a augmenté une première fois en 2017, puis augmenté de façon régulière depuis 2019.

Au 31 décembre 2024, la répartition géographique des actionnaires est la suivante :



1.4. GOUVERNANCE

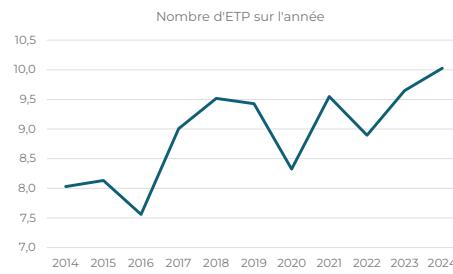
Les élus, représentant leur collectivité actionnaire respective, sont réunis au sein de 3 instances distinctes :

- Au sein du **Conseil d'Administration**, les actionnaires sont représentés par 18 administrateurs, suivant une règle de répartition proportionnelle au capital détenu : 15 administrateurs représentent l'actionnaire majoritaire GrandAngoulême, 1 administrateur représente l'actionnaire Grand Cognac, et 2 administrateurs représentent les 29 actionnaires dits « minoritaires ».
- Ces 29 actionnaires sont eux-mêmes réunis en **Assemblée Spéciale** ; chacun disposant d'un représentant.
- Enfin, l'**Assemblée Générale**, réunie l'ensemble des 31 actionnaires, qui disposent chacun d'un représentant.

1.5. PERSONNEL DE LA SOCIETE

Au 31/12/2024, l'**effectif de la société se compose de 10 salariés** (5 femmes et 5 hommes), tous en CDI, dont 6 cadres et 4 ETAM.

En 2024, le nombre d'équivalents temps plein sur l'année a été de 10,0 (contre 9,7 en 2023), soit le chiffre le plus élevé depuis la création de la société.



Il à noter, au cours de l'année 2024 :

- La fin du contrat d'alternance que nous avions avec une élève ingénierie.
- Le départ d'un chargé d'études au sein du pôle de maîtrise d'œuvre, qui a été remplacé immédiatement.
- La création d'un poste en CDI au sein du pôle de maîtrise d'œuvre. Ce poste a d'abord été pourvu par un candidat dont nous avons rompu la période d'essai, après quelques mois. Il est désormais pourvu par une architecte paysagiste depuis le 6 janvier 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

La création d'un poste en CDI au sein du pôle de maîtrise d'ouvrage, qui a été pourvu le 30

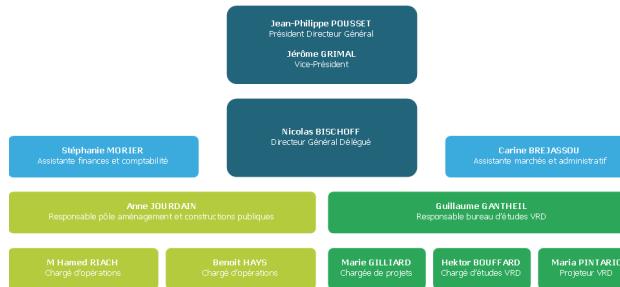
016-200071827-20250930-2025_09_185-D624.

Accusé certifié exécutoire

En matière d'organisation, la société reste bien structurée, autour de ses 2 pôles d'activités (maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre).

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025



2. PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2024

2.1. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Cette partie du rapport annuel présente les résultats les plus significatifs, dans les domaines comptables et financiers.

SYNTHESE DE LA PARTIE FONCTIONNEMENT UNIQUEMENT

Postes	Réalisé 2024	p.m. budget 2024 (CA 2/04/2024)	Réalisé 2023	Réalisé 2022
Produits d'exploitation				
Rémunérations sur concessions	9 020 €	9 020 €	9 020 €	9 020 €
Rémunérations sur mandats	404 982 €	287 135 €	309 994 €	254 629 €
Rémunérations sur AMO	105 214 €	66 454 €	88 209 €	88 143 €
Rémunérations sur MDe	360 461 €	470 465 €	382 974 €	398 390 €
Rémunérations à trouver	120 000 €			
Total chiffre d'affaire net	879 677 €	953 074 €	790 197 €	750 181 €
Autres produits et reprises de provisions	2 916 €	0 €	3 295 €	9 076 €
Total produits d'exploitation	882 593 €	953 074 €	793 492 €	759 257 €
Charges d'exploitation				
Achats et charges externes	121 900 €	164 632 €	125 120 €	138 611 €
Sous traitance générale (sur missions)	46 154 €	55 606 €	44 090 €	33 896 €
Impôts, taxes et assimilés	15 489 €	21 250 €	8 534 €	11 872 €
Salaires et traitements	497 223 €	522 135 €	439 887 €	416 183 €
Charges sociales	182 663 €	181 375 €	161 374 €	148 906 €
Dotations aux amortissements	13 186 €	5 000 €	4 729 €	2 724 €
Autres charges	1 301 €	0 €	14 €	434 €
Total charges d'exploitation	877 916 €	949 998 €	783 748 €	752 626 €
Résultat d'exploitation	4 677 €	3 076 €	9 745 €	6 631 €
Résultat financier	2 764 €	0 €	0 €	0 €
Résultat courant avant impôts	7 441 €	3 076 €	9 745 €	6 631 €
Produits exceptionnels	0 €	0 €	2 595 €	2 334 €
Charges exceptionnelles	3 906 €	0 €	60 €	0 €
Résultat avant impôts	3 535 €	3 076 €	12 280 €	8 965 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

Les produits d'exploitation

L'activité opérationnelle **2024 est en forte hausse** par rapport à l'activité 2023, et s'établit à 879 677 € (+11,3 %) ; ce niveau ayant été permis par l'accroissement des effectifs, et notamment au pôle maîtrise d'ouvrage. Il a, toutefois, été limité par les difficultés de remplacement du chargé d'études démissionnaire en début d'année sur le pôle maîtrise d'œuvre, ce qui explique un niveau moindre que celui prévu en début d'année.

Les achats et fournitures hors sous-traitance

Ce poste est en légère diminution à 121 900 € (-2,6 %) ; GAMA poursuit sa politique de gestion rigoureuse des achats, et bénéficiant de locaux à un loyer particulièrement bas, de déplacements limités, et de l'économie de dépenses de prospections commerciales, grâce à son statut de SPL. Ce poste pèse pour 13,9 % des dépenses, ce qui est relativement faible pour une société de prestation de service.

La sous-traitance

Ce poste représente les sous-traitances que nous engageons pour la réalisation de certaines missions qui nous sont confiées (topographes, urbanistes, paysagistes, bureaux d'études hydrauliques...). Il est donc directement dépendant des missions confiées et réalisées sur l'année. En 2024, ce poste a légèrement augmenté d'environ 2 000 € et s'établit à 46 154 € (+4,7 %).

Les salaires et charges

Ce poste augmente de 78 625 € (+13,1 %), pour 2 raisons essentielles :

- L'augmentation des effectifs en CDI, avec la création des 2 postes, tel qu'évoqué précédemment.
- Un impact non négligeable (environ 15 000 €) des provisions pour congés payés.

Il n'y a pas eu d'augmentation de salaires en 2024.

Il est à noter que la société présente un bon bilan en matière d'égalité femmes / hommes : les rémunérations mensuelles médianes sont respectivement de 2 790 € et 2 857 € (l'écart de 2,3 % n'étant pas significatif au regard de la diversité des postes et des faibles effectifs). Les coûts de revient horaires sont respectivement de 28,80 € et 27,61 € (écart de 4,1 %, inverse au précédent, mais également non significatif).

Les autres charges d'exploitation

Ce poste est en augmentation (+ 8 k€), en raison des amortissements liés au remplacement de matériels informatiques qui avait été différé ces dernières années (et notamment du serveur de la société).

2.2. EMPLOI DES FONDS PROPRES DE LA SOCIETE

La société dispose d'environ 1 146 000 € de fonds propres, dont 1 000 000 € de capital social.

Ces fonds propres sont employés naturellement pour alimenter le besoin en fonds de roulement ; ce besoin étant d'autant plus important que les délais de paiements de certaines collectivités dépassent régulièrement le délai légal de 30 jours.

Une partie est également employée pour pourvoir à des difficultés particulières de financement rencontrées sur 2 opérations :

- Sur la concession de Saint Saturnin (lotissement Les Grandes Vignes), où pour pourvoir à la nécessité de rembourser les emprunts sans avoir perçu des recettes de commercialisation à un niveau équivalent, la société procède à des versements réguliers de ses fonds propres sur le compte de l'opération. **Au 31/12/2024, le montant ainsi apporté par GAMA s'élevait à 537 199,31 €.** Cette opération est détaillée plus loin.

- Sur le mandat de l'EHPAD de La Couronne, de très importantes difficultés et retards de versement des fonds ont conduit GAMA à effectuer plusieurs versements en février 2020, puis en novembre 2020, pour un montant total de 72 000 €, sur le compte de l'opération, pour pouvoir payer les factures les plus urgentes et éviter un abandon du chantier par les entreprises. Cette somme nous a été remboursée le 6 janvier 2025. Sur cette même opération, GAMA a également connu de nombreux retards de paiement de ses honoraires, dépassant même les 600 jours pour 2 d'entre eux. Le montant des intérêts moratoires légaux qui nous seraient dus à ce titre s'élève à 13 256,29 €. Bien que d'ordre public, la société ne les a pas réclamés.

Il est également à noter qu'en octobre 2024, GAMA a changé d'organisme bancaire, en signant une convention de partenariat avec la Banque des Territoires, qui permet désormais la rémunération du compte courant (et donc des fonds propres qui y sont déposés) au taux de l'ESTER – 0,25 % (soit environ 3 % en décembre 2024, et actuellement (mars 2025) environ 2,25%).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

3. ACTIVITE OPERATIONNELLE 2024

3.1. SYNTHESE DE L'ACTIVITE

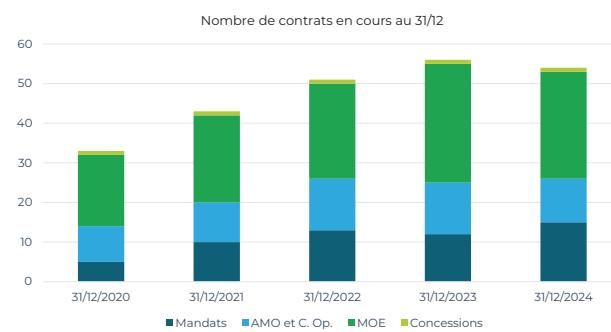
La répartition de l'activité par collectivité en 2024, ne présente pas d'évolutions structurelles majeures par rapport aux années précédentes.

Collectivité	Activité 2024		Activité 2023	
	En Euros	En % du total	En Euros	En % du total
GrandAngoulême	408 044 €	46,4%	383 882 €	48,6%
Angoulême	101 719 €	11,6%	100 641 €	12,7%
Grand Cognac	74 331 €	8,4%	39 028 €	4,9%
Gond-Pontouvre	43 353 €	4,9%	75 425 €	9,5%
Charente Limousine	40 865 €	4,6%	22 838 €	2,9%
Cognac	34 268 €	3,9%	38 744 €	4,9%
Ruelle Sur Touvre	29 999 €	3,4%	38 837 €	4,9%
Saint Saturnin	21 509 €	2,4%	16 751 €	2,1%
Montmoreau	19 872 €	2,3%	0 €	0,0%
Val de Charente	19 800 €	2,3%	0 €	0,0%
Dignac	13 440 €	1,5%	3 660 €	0,5%
La Rochefoucauld	11 056 €	1,3%	0 €	0,0%
Champniers	10 720 €	1,2%	4 320 €	0,5%
Touvre	9 331 €	1,1%	17 891 €	2,3%
Juillac Le Coq	8 781 €	1,0%	2 082 €	0,3%
SIVU EHPAD LA Couronne	7 901 €	0,9%	15 927 €	2,0%
Ruffec	5 978 €	0,7%	0 €	0,0%
Bouex	4 904 €	0,6%	3 904 €	0,5%
Dirac	4 855 €	0,6%	0 €	0,0%
Brie	3 500 €	0,4%	9 760 €	1,2%
Garat	2 880 €	0,3%	0 €	0,0%
Sireuil	2 440 €	0,3%	0 €	0,0%
Puymoyens	131 €	0,0%	0 €	0,0%
Autres	0 €	0,0%	16 507 €	2,1%
TOTAL	879 677 €	100%	790 197 €	100%

GrandAngoulême reste, pour sa part, de loin la collectivité qui apporte le plus gros volume d'activités. Toutefois, il à souligner que cette proportion diminue progressivement : elle représentait 60,6 % en 2021, 57,6 % en 2022, 48,6 % en 2023, et représente 46,4 % en 2024.

Le niveau d'activité entre les autres collectivités fluctue suivant les années et en fonction des projets. Il reste très réparti sur de nombreux clients : **23 des 31 collectivités actionnaires ont ainsi apporté une activité à GAMA en 2024** (contre 18 en 2023 et 16 en 2022).

Au 31/12/2024, 54 contrats étaient en cours (contre 56 au 31/12/2023 et 51 au 31/12/2022), dont 15 mandats, 11 AMO et conduites d'opérations, 27 maîtrises d'œuvre et 1 concession.



Au cours de l'année 2024, 20 nouveaux contrats ont été signés (contre 24 en 2023 et 19 en 2022), et 22 contrats ont été achevés (contre 19 en 2023 et 11 en 2022). Ce sont ainsi **76 opérations qui ont été suivies en 2024** (contre 75 en 2023, 61 en 2022 et 53 en 2021), dont 16 mandats, 18 AMO, 41 maîtrises d'œuvre et 1 concession.

Le volume représenté par les nouveaux contrats signés en 2024 est de 714 567 € (moyenne d'environ 35 700 € par nouveau contrat). Le montant des produits de l'année étant d'environ 880 000 €, nous pouvons donc constater une légère baisse du « reste à réaliser ». Toutefois, le constat est continu que les contrats sont majoritairement de plus en plus courts ; cette baisse n'est donc pas significative.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

3.2. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN MANDAT

• GRANDANGOULEME / BHNS (« PHASE 1 »)

Ce mandat, « historique » pour la SPL, et notifié le 13 novembre 2013, a pour objet l'étude et la réalisation des aménagements liés à la création des 2 lignes de BHNS de l'agglomération, ainsi que des systèmes (exploitation, information voyageurs et billettique) correspondant. Initialement prévue en une seule phase, l'opération a fait l'objet, en 2019, d'un découpage en une « phase 1 » et une « phase 2 » regroupant les aménagements du centre-ville d'Angoulême, et les aménagements d'extrémités de lignes. Par les avenants N°5 et N°6 au contrat de mandat (signés respectivement le 18 février 2020 et le 26 juillet 2021), les études et la réalisation de la phase 2 ont été retirés de ce mandat historique (cette seconde phase étant alors traitée suivant des montages opérationnels distincts) à l'exception de quelques études préparatoires (essentiellement des diagnostics).

La première phase du BHNS, correspondant ainsi au mandat actuel, a été livrée en septembre 2019. Les années 2020 et 2021 ont essentiellement consisté à parachever les travaux et à suivre des travaux d'adaptations, à assurer la levée des réserves, à suivre les garanties de parfait achèvement et à commencer à solder les différents marchés. L'année 2022 a consisté à assurer le conformement des espaces verts et à achever le solde de l'ensemble des différents marchés de travaux. En parallèle, GrandAngoulême a souhaité que GAMA poursuive la gestion administrative et financière des différents marchés de prestations de services (maîtrise d'œuvre, assistant à maître d'ouvrage) et de fournitures (systèmes d'information et billettique), au-delà de l'échéance prévue initialement. Ces gagements se sont poursuivis sur 2024.

L'année 2025 sera consacrée au quitus de l'opération.

Le coût d'opération de ce mandat s'est établi à 50 600 064,65 € HT, hors révisions et hors honoraires de GAMA, auxquels s'ajoutent 100 000 € HT au titre de la préparation de la seconde phase.

• GRANDANGOULEME / FRANQUIN ET RESTE DE LA PHASE 2.2 DU BHNS

Ce mandat, notifié le 25 mai 2022, porte sur l'étude et la réalisation des aménagements BHNS du centre-ville d'Angoulême (station « Banque de France », carrefour de l'Hôtel de Ville, station et abords « Champ de Mars », station et abords « Franquin », et station « Gambetta »).

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la mise au point des programmes, à l'établissement des premiers calendriers et notes de synthèses, à l'accompagnement de la collectivité pour la prise de décision sur la station « Jardin Vert » et à la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les ouvrages seront étudiés et réalisés.

L'année 2023 a été essentiellement consacrée à la contractualisation des différents marchés de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, assistant à maître d'ouvrage, etc.), au suivi des études d'esquisses (sur tous les secteurs) et d'avant-projets (sur les secteurs « station Banque de France », « Carrefour de l'Hôtel de Ville » et « station et abords Champ de Mars »), à l'établissement de permis d'aménager (sur les secteurs « station Banque de France », et « carrefour de l'Hôtel de Ville »), à la définition des conditions et modalités de la concertation, à la définition des travaux concessionnaires, ainsi qu'au suivi des études de circulations afférentes à ces projets. Ces différentes missions ont également fait l'objet de nombreux échanges avec les différents services de l'Etat (archéologie, services du patrimoine de l'UDAP, services de la DREAL...), ainsi qu'avec les services et élus des collectivités. Au cours du second semestre, s'est également ajouté une réflexion sur la station des Halles, et l'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle et de la rue des Halles correspondant.

L'année 2024 a été consacrée à la poursuite des études sur tous les secteurs, ainsi qu'au dépôt des permis d'aménager sur les secteurs « station Banque de France », « carrefour de l'Hôtel de Ville », et « station et abords Champ de Mars ». L'année a également été marquée par l'engagement des concertations et relations riveraines, en fonction des secteurs. Enfin, et non des moindres, les consultations des travaux ont été menées pour les secteurs « station Banque de France », « carrefour de l'Hôtel de Ville » et « station et abords Champ de Mars ». Il a également été menées les fouilles archéologiques sur le secteur « station Banque de France » et les travaux concessionnaires et aménagement du secteur « station Banque de France » ont été réalisés, à

l'exception des enrobés (couche de roulement) et du mobilier. Les voies ont toutefois été réouvertes à la circulation à la date prévue (et même avec 3 semaines d'avance sur le carrefour « Arsenal ») et la station a pu être mise en service.

L'année 2025 sera consacrée, tout à la fois à la fin des travaux sur le secteur « station Banque de France », à la réalisation des travaux du secteur « carrefour Hôtel de Ville », à la réalisation des travaux du secteur « station et abords Champ de Mars », ainsi qu'à l'achèvement des études des secteurs « station et abords Franquin » et « station Gambetta », à la concertation sur ces projets, au dépôt des permis d'aménager au lancement des consultations de travaux.

Le coût d'opération s'est établi provisoirement à 5 734 940 € HT, hors révisions et hors rémunération de GAMA.

• GRAND COGNAC / AMENAGEMENT DE 2 TERRAINS FAMILIAUX A SEGONZAC

Ce mandat, notifié le 30 novembre 2021, porte sur les études et la réalisation de la réhabilitation d'un bâtiment insalubre situé à Segonzac, en 2 unités distinctes pour l'accueil de familles de gens du voyage.

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la consultation et au choix du maître d'œuvre, à la réalisation des études et au dépôt du permis de construire. Toutefois, les estimations de la maîtrise d'œuvre se sont avérées très au-dessus du budget initial. Le projet a donc marqué un temps d'arrêt, dans l'attente de la décision de la collectivité au regard de ses possibilités budgétaires. La décision de poursuivre l'opération a été prise en septembre 2022. L'année 2023 a été essentiellement consacrée à la consultation des travaux, qui ont fait apparaître un dépassement supplémentaire et très important de l'enveloppe budgétaire. Après une première étape de négociation, l'appel d'offres a été relancé. Malgré une baisse substantielle, le cout qui en est issu est resté très supérieur au budget alloué par la collectivité. En fin d'année 2023, Grand Cognac nous a donc informé de sa décision de déclarer l'appel d'offres sans suite.

L'année 2024 a été consacrée à la reprise du dossier, suivant un principe constructif différent (modules préfabriqués non destinés à l'hébergement). Le contrat du bureau de contrôle a été résilié à la suite de cette modification, et un autre bureau de contrôle a été désigné. Le projet a été également être entièrement repris et un nouveau permis de construire a été déposé.

L'année 2025 sera consacrée à la consultation des entreprises de travaux et à la réalisation des travaux en vue d'une livraison à la fin de l'année.

Le coût d'opération s'est établi à 226 700 € HT, hors révisions et hors rémunération de GAMA.

• GRAND COGNAC / AMENAGEMENT DE LA ZAE MERIGNAC

Ce mandat, notifié le 22 juillet 2022, porte, dans un premier temps, sur les études préalables à la réalisation d'une zone d'activités d'environ 9,5 ha et située à Mérignac, au niveau de la sortie de l'échangeur avec la RN141, puis, dans un deuxième temps, sur les études et la réalisation de cette opération.

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les études préalables pourront être réalisées. L'année 2023 a été consacrée à la des études environnementales et à la consultation des prestataires intellectuels (urbaniste, bureau d'études...).

L'année 2024 a été essentiellement consacrée à la réalisation des études d'aménagement et des études techniques, en vue d'un dépôt des dossiers d'autorisation administrative, en parallèle avec la saisie de la DRAC et le diagnostic archéologique.

A l'issue de ce diagnostic, il apparaît des secteurs potentiellement soumis à fouilles archéologiques. D'autre part, la gestion des eaux pluviales apparait particulièrement sensible au regard du bassin versant potentiellement capté par l'opération. Ces 2 points clés devront être l'objet d'un suivi et d'un suivi pour permettre la fin des études, la consultation des entreprises travaux, et le lancement des travaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250930-2025_09-185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025
Publication : 03/10/2025

• GRAND COGNAC / MSP DE CHERVES-RICHEMONTE – VAL DE COGNAC

Ce mandat, notifié le 15 mai 2023 et porte sur la création d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP), de 5 cabinets médicaux et d'une salle d'urgence, sur le territoire de la commune de Val de Cognac (anciennement Cherves-Richemont).

L'année 2023 a été essentiellement consacrée à la consultation et à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, ainsi qu'au suivi des études et au dépôt du permis de construire.

L'année 2024 a été essentiellement consacrée à l'achèvement des études, à la consultation des entreprises et au début des travaux, prévu à partir de septembre.

Les travaux s'achèveront mi-2025.

Le coût d'opération s'établit à 1155 276 € HT, hors révisions et hors rémunération de GAMA.

• GRAND COGNAC / CRECHE GIBROUILLLE A COGNAC

Il s'agit d'un nouveau mandat, notifié le 18 septembre 2024, et qui porte sur une opération de réhabilitation et d'extension d'un bâtiment existant, situé sur le territoire de la commune de Cognac et à proximité de la crèche Gribouille actuelle, et servant actuellement de Maison de l'Enfant. L'objectif recherché par la collectivité est de mettre aux normes sa structure d'accueil petite enfance, du quartier de Crouin au regard des normes PMR, des normes incendie, des exigences applicables de l'Arrêté du 31 août 2021 sur les établissements d'accueil du jeune enfant et des demandes de la PMI (espaces de changes adaptés, nombre de dortoirs suffisants, etc.) Par ailleurs, et afin de répondre aux demandes du quartier, la collectivité souhaite également profiter de l'opportunité des travaux pour augmenter sa capacité d'accueil et passer ainsi de 23 à 30 places.

L'année 2024 a été consacrée au lancement de l'appel d'offres pour retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre.

L'année 2025 sera consacrée à la consultation du marché de maîtrise d'œuvre et à la réalisation des études.

Le coût d'opération s'établit à 1 645 000 € HT, hors révisions et hors rémunération de GAMA.

• DIGNAC / REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Ce mandat, notifié le 7 septembre 2022, porte sur les études et la réalisation de la mise aux normes sécurité incendie et accessibilité handicapés de la salle polyvalente de la commune.

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la mise au point du programme. L'année 2023 a été essentiellement consacrée à la consultation et au choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre et au démarrage des études. A cette occasion, il est apparu que le programme qui avait été défini et chiffré par la collectivité, devait évoluer pour tenir compte du diagnostic réalisé dans le cadre du mandat, et de besoins nouveaux. Ces évolutions, qui ont occupé l'essentiel de l'année 2023, ont amenées une modification importante du programme et de l'enveloppe financière.

L'année 2024 a été consacrée à la réalisation des études sur la base du nouveau programme, au dépôt du permis de construire et à la consultation des travaux.

Les travaux s'achèveront en 2025.

Le coût d'opération s'établit à 567 090 € HT, hors révisions et hors rémunération de GAMA.

• DIRAC / SALLE COMMUNALE (ANCIENNE CARROSSERIE)

Ce mandat, notifié le 20 décembre 2021, porte sur les études et la réalisation de l'aménagement du bâtiment de l'ancienne carrosserie en 3 espaces distincts (un salon de coiffure, une salle communale et un espace de stockage), pour un coût d'opération de 250 000 € HT, hors révisions et hors rémunération du mandataire. L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la consultation et au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre et aux études d'esquisse et de pollution du site. A la remise de l'esquisse, l'estimation remise par le maître d'œuvre s'est avérée très nettement supérieure au budget prévisionnel ; en raison notamment de l'inflation, mais aussi de

l'état du bâtiment. À la suite de cette estimation, le maître d'ouvrage a suspendu les études depuis mai 2022 ; dans l'attente des décisions budgétaires.

À la suite de ces arbitrages, la collectivité a décidé de ne pas poursuivre l'opération, et a demandé à GAMA de procéder à la résiliation des marchés passé pour son compte. La résiliation du mandat suivra et sera effectuée en 2025.

• GOND PONTOUVRE / MAISON MEDICALE DU TREUIL

Ce mandat, notifié le 17 mai 2022, porte sur les études et la réalisation du réaménagement de 2 maisons mitoyennes, en une maison médicale d'accueil de 6 cabinets, sur environ 230 m². Cette opération présente dès l'origine la particularité d'exiger un planning extrêmement tendu, en raison de la nécessité de pouvoir accueillir les médecins d'ici la fin de l'année 2023.

L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la consultation et au choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, à la réalisation des études, et au dépôt du permis de construire. L'année 2023 a essentiellement été consacrée à la consultation des marchés de travaux et à la réalisation de ceux-ci. L'ouvrage a ainsi été livré dans les délais souhaités (et même avec une légère avance, malgré le défi que cela représentait). Il est également à noter que le budget établi à la suite du diagnostic a été respecté.

L'année 2024 a été consacrée au suivi de l'année de parfait achèvement et à la levée des dernières réserves.

Le mandat sera clôturé en 2025.

Le coût d'opération s'établit à 566 286 € HT, hors révisions et hors rémunération de GAMA.

• JUILLAC LE COQ / RESTRUCTION DE L'ECOLE, DU MULTI-ACCUEIL ET DE LA SALLE DES FETES

Il s'agit d'un nouveau mandat, notifié le 14 mai 2024, et qui porte sur la restructuration (mises aux normes, résorption des vétustés, amélioration de l'organisation des espaces, du confort et des performances énergétiques) d'un ensemble immobilier existant dans le centre bourg de la commune, et composé d'un groupe scolaire (maternelle et élémentaire), d'une salle des fêtes, d'un réfectoire et de sa cuisine, ainsi que d'anciens logements communaux.

L'année 2024 a été consacrée à la consultation du marché de maîtrise d'œuvre.

L'année 2025 sera consacrée à la réalisation des études et à la consultation des entreprises de travaux.

Le coût d'opération s'établit à 1 886 000 € HT, hors révisions et hors rémunération de GAMA.

• LA ROCHEFOUCAULD / RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE LA TRES SAINTE TRINITE

Il s'agit d'un nouveau mandat, notifié le 3 juillet 2024, et qui porte sur la restauration de la chapelle (située au sein de l'église de Saint-Cybard, pour une surface d'environ 40 m²), et la réalisation des travaux de museographie. Il s'agit de la première opération portant sur un Monument Historique et menée par GAMA en mandat.

L'année 2024 a été consacrée à la contractualisation du marché de maîtrise d'œuvre, et au démarrage des études.

L'année 2025 sera consacrée et la fin des études, au dépôt des demandes d'autorisations de travaux, à la consultation des entreprises de travaux et au début de ceux-ci.

Le coût d'opération s'établit à 373 240 € HT, hors révisions et hors rémunération de GAMA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_185-DT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

Gagnaud, un nouveau quartier situé en entrée de ville sud qui va accueillir de nouveaux services, commerces et logements.

Suite au concours qui a été mené, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué, signé et notifié le 10 mars 2021 à l'équipe composée de l'Agence DUCLOS - GAUDIN - RIBOULOT, mandataire, de B.A.Bois Bureau d'études Atlantique Bois, d'ITES, de 180 degrés Ingénierie, de MIT, de GANTHA et de DL Infra. L'année 2021 ensuite a été consacrée essentiellement aux études et au dépôt du permis de construire le 16 novembre 2021. L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la fin des études, au dépôt des dossiers de demandes administratives de forage (pour autoriser la géothermie) et à l'appel d'offres travaux. Il est apparu, à l'ouverture des plis, un surcroit très important, lié à la conjoncture économique mais aussi, très probablement, à des sous-estimations de certains postes de travaux par le maître d'œuvre. Cette situation a nécessité un long travail de négociation avec les candidats, et la revue des possibilités budgétaires de la collectivité. A la suite de ce travail, la collectivité a décidé d'engager les travaux, ce qui a été fait le 8 décembre 2022. L'année 2023 a été essentiellement consacrée au suivi des travaux, ainsi qu'au suivi de la procédure d'autorisation administrative de forage pour la géothermie.

L'année 2024 a été essentiellement consacrée au suivi des travaux et à la livraison de l'ouvrage, puis au suivi de la levée des réserves et de l'année de parfait achèvement.

Le mandat sera clôturé en 2025.

Le coût d'opération s'establi à 3 317 700 € HT, hors révisions et hors rémunération de GAMA.

• **SAINT SATURNIN / AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG**

Il s'agit d'un nouveau mandat, notifié le 18 septembre 2024, et qui porte sur l'aménagement de la place François Mitterrand et de la rue du Petit Rouillac, suivant l'étude de faisabilité et de programmation urbaine que la collectivité a fait réaliser pour la valorisation de l'espace public et des opportunités foncières, la continuité et la sécurisation des cheminements doux, en particulier au regard de la circulation automobile avec le croisement de 2 routes départementales, et le renforcement de l'attractivité de son centre et des activités, services et commerces qui y sont situés.

L'année 2024 a été consacrée au lancement de l'appel d'offres pour retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre.

L'année 2025 sera consacrée à la consultation du marché de maîtrise d'œuvre et à la réalisation des études.

Le coût d'opération s'establi à 1 172 600 € HT, hors révisions et hors rémunération de GAMA.

• **SIREUIL / RECONSTRUCTION DU « CABANON »**

Ce mandat, notifié le 31 août 2021, porte sur les études et la réalisation du réaménagement et de la mise aux normes d'un petit bâtiment dit « Le Cabanon », situé en bord de Charente, pour permettre l'installation d'un restaurant sur la saison estivale de manière plus confortable.

À la suite de la consultation qui a été menée, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué, signé et notifié le 9 septembre 2021. L'année 2021 a été essentiellement consacrée à la mise au point du programme et au début des études. Il s'est rapidement avéré que cette opération, basée sur une programmation menée par l'ATD16 en mars 2021, présentait une sous-évaluation très importante des besoins (et donc du coût) et, surtout, des contraintes réglementaires qui n'avaient pas été évaluées (localisation en zone rouge du PPRI et en zone non constructible du PLU). L'année 2022 a été essentiellement consacrée à rechercher des issues réglementaires à la faisabilité du projet et à la reprise du plan de financement. L'année 2023 a été essentiellement consacrée à la poursuite de la mise en œuvre de ces modifications réglementaires, ainsi qu'à la reprise des études et à l'établissement du permis de construire.

L'année 2024 a été consacrée au dépôt et au suivi du permis de construire, à l'achèvement des études et à la consultation des entreprises. A la suite de cette consultation, il est apparu des dépassements importants, qui ont nécessité une négociation avec les entreprises, y compris sur la proposition de variantes économiques. Les marchés de travaux ont finalement pu être notifiés et les travaux ont pu commencer.

L'année 2025 sera essentiellement consacrée au suivi de ces travaux et à la livraison de l'ouvrage avant l'été.

Le coût d'opération s'establi à ce jour à 280 245 € HT, hors révisions et hors rémunération de GAMA.

• **SIVU LA COURONNE – NERSAC – ROULLET SAINT ESTEPHE / REGROUPEMENT DE L'EHPAD**

Ce mandat, notifié le 15 septembre 2017, porte sur les études et la réalisation de l'extension du bâtiment existant et sur un réaménagement ponctuel de celui-ci. Le coût d'opération s'establi à 3 530 800 € HT, hors révisions.

Les années 2018 et 2019 ont été essentiellement consacrées à la mise au point du programme, au concours de maîtrise d'œuvre, et aux études de l'opération. Les années 2020 et 2021 ont été essentiellement consacrées à la réalisation des travaux. L'ordre de service de démarrer les travaux a été émis le 13 janvier 2020. Le déroulement du chantier a été marqué, d'une part par de nombreuses modifications apportées, pour l'essentiel à la demande de l'établissement (une cinquantaine de modifications ont été émises entre les différents lots), et d'autre part par la crise sanitaire. L'échéance contractuelle de fin des travaux était fixée au 23 novembre 2021. La réception de l'extension a eu lieu le 15 octobre 2021. La fin de la réhabilitation, dont une partie des travaux avait été reportée afin de minimiser les pertes de l'établissement due à la neutralisation de certaines chambres, a été réceptionnée le 18 mars 2022, après que le programme a fait l'objet d'adaptations importantes fin 2021. L'année 2022 a été essentiellement consacrée à la fin des travaux de réhabilitation et au suivi de la période de parfait achèvement. L'année 2023 a été essentiellement consacrée à la clôture des marchés.

L'année 2024 a été consacrée au quitus de l'opération. **Le mandat a ainsi été clôturé en juin 2024 ; le SIVU ayant procédé aux remboursements des dernières sommes dues en janvier 2025.**

• **TOUVRE / REHABILITATION DU CLUB-HOUSE EN EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF**

Ce mandat, notifié le 24 avril 2023, porte sur la reconversion d'un bâtiment actuellement à vocation exclusivement sportive (vestiaires, stockage, buvette...), en un bâtiment « multi usage », permettant l'accueil d'événements sportifs diversifiés, mais aussi l'accueil d'associations en dehors du sport, et d'événements privés et publics, de type « salle des fêtes ».

L'année 2023 a été essentiellement consacrée à la consultation et à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, ainsi qu'au démarrage des études.

L'année 2024 a été consacrée à la poursuite des études, au dépôt du permis de construire et à la consultation des entreprises.

L'année 2025 sera consacrée à la réalisation des travaux et à la livraison de l'ouvrage.

Le coût d'opération s'establi à 296 585,91 € HT, hors révisions et hors rémunération de GAMA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

3.3. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

• GRANDANGOULEME / ETUDE D'UNE OAP SUR CHAMPNIERS

Ce contrat, notifié le 4 mai 2023, consiste à réaliser une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du site des Tuilleries à Champniers, dans le cadre d'une procédure de mise en compatibilité du PLU de la commune, qui relève de la compétence de l'agglomération. L'OAP a ainsi été élaborée et [notre mission a été achevée en avril 2024](#).

• GRANDANGOULEME / SUIVI ETUDE D'OPPORTUNITE ECHANGEUR DES 3 CHENES

Ce contrat, notifié le 9 mai 2023, consiste à accompagner la collectivité dans le suivi de l'étude d'opportunité pour le réaménagement de l'échangeur des 3 chênes, à la suite de la mission du point précédent. Cette étude est toujours en cours et pourrait s'achever en 2025.

• GRAND COGNAC / ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE DE BORNES DE RECHARGE

Ce contrat, notifié le 7 juin 2022, consiste à assister la collectivité pour l'installation et la gestion de bornes de recharge de véhicules électriques : réalisation et suivi des demandes de raccordement ENEDIS, élaboration du dossier de consultation des prestataires en charge de la mise en place et de la gestion des bornes, analyse de leurs offres et suivi des travaux.

Les demandes de raccordements ont été faites le 5 juillet 2022 et une première version du dossier de consultation des prestataires a été remise le 11 juillet 2022. À la suite de plusieurs modifications du besoin, d'autres versions du dossier de consultation ont suivi, jusqu'à la version 4, remise le 9 février 2023. Depuis lors, la collectivité a lancé l'appel d'offres pour retenir un prestataire. Le marché n'a toutefois pas été attribué ; la collectivité s'interrogeant sur son opportunité. La mission est donc suspendue à ce jour, mais devrait être résilié à la suite du choix fait par la collectivité de modifier le montage opérationnel.

• GRAND COGNAC / ETUDE DE PROGRAMMATION DE LA DESSERTE D'UN PONT SUR LA RN141

Ce contrat, notifié le 20 juin 2022, consiste à réaliser une étude de programmation pour l'aménagement de voies de desserte d'un futur pont qui serait à réaliser au-dessus de la RN141. En 2022, cette étude a été engagée, avec une première approche sur le volet foncier. Au vu de la complexité apparue sur ce volet, la collectivité nous a demandé, le 9 novembre 2022, de suspendre cette étude.

• GRAND COGNAC / FAISABILITE ET PROGRAMMATION MSP DE SEGONZAC

Ce contrat, notifié le 15 mai 2023, consiste à réaliser une étude de faisabilité, suivi de la rédaction d'un dossier de programmation, pour la restructuration et l'extension de la maison de santé pluridisciplinaire située à Segonzac, actuellement suroccupé, avec 3 chirurgiens-dentistes, 4 médecins généralistes, 2 sages femmes, 1 orthophoniste, 3 infirmières, 1 pédicure et 1 ostéopathe. Le besoin vise à réorganiser les espaces, à répondre aux problématiques climatiques (surchauffes en été, cout du chauffage...) et à prévoir les extensions nécessaires, pour accueillir 2 professionnels supplémentaires.

L'étude a été réalisée et présentée en 2023, et validée en janvier 2024. [Notre mission a été achevée en février 2024](#).

• VAL DE CHARENTE / ETUDE DE PROGRAMMATION DE L'aire DE LOISIRS DU REJALLANT

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 13 mai 2024, et qui consiste à réaliser une étude de programmation dont l'objectif est la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement, d'un plan masse d'aménagement d'un parking situé en hauteur du site, et le chiffrage des travaux

SPL GAMA – Rapport annuel aux organes délibérants des collectivités – Année 2024

p. 19/40

correspondants. L'objectif de la communauté de communes est ainsi de répondre aux nouveaux besoins et implantations de nouveaux aménagements, équipements, services et commerces et réaliser des aménagements afin d'assurer la sécurisation du site, favoriser son fonctionnement, préserver la qualité du site et créer les conditions de son développement. Cette étude fait suite à de nombreuses réflexions et à l'acquisition par la communauté de communes de terrains sans affectation à ce jour.

L'année 2024 a été consacrée à la réalisation des études qui ont été remises dans l'année. [Notre mission a été achevée en décembre 2024](#).

• ANGOULEME / ETUDE DE FAISABILITE IMPLANTATION D'UN GYMNASE AU PETIT FRESQUET

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 11 juillet 2024, et qui consiste à étudier la faisabilité de réaliser un équipement commun aux 2 clubs associatifs de pratique de la gymnastique d'Angoulême, sur le site du Petit Fresquet, où sont actuellement situés le boulodrome et la halle de tennis couverte.

L'année 2024 a été consacrée à la réalisation de cette étude et à la remise du rapport final. [Notre mission a été achevée en décembre 2024](#).

• BOUEX / LOTISSEMENT LA VIGNE BLANCHE

Ce contrat, notifié le 5 mai 2022, consiste à accompagner la collectivité dans l'appel d'offres des travaux, le suivi de ceux-ci et la relation entre la maîtrise d'œuvre et les concessionnaires. Le contrat prévoit également un accompagnement dans la commercialisation des terrains.

L'année 2022 a été consacrée à la reprise des études, à la suite des estimations qui dépassaient largement le bilan, et à la coordination avec les concessionnaires et avec Logelia ; bailleur social qui doit intervenir sur une partie des terrains. L'année 2023 a été consacrée à l'attribution et à la réalisation de la première phase des travaux.

L'année devrait être consacrée à l'accompagnement de la collectivité sur la commercialisation des lots. Les travaux de finitions ne sont pas programmés à ce jour.

• DIRAC / ETUDE DE FAISABILITE ET PROGRAMMATION D'UN EQUIPEMENT SOCIO-CULTUREL

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 6 novembre 2024, et qui consiste à étudier la faisabilité et établir le programme en vue d'un changement d'usage des anciens ateliers en un équipement au profit des associations.

L'année 2024 a été consacrée au démarrage de cette étude, qui doit s'achever en 2025.

• GOND PONTOUVRE / ETUDE D'AMENAGEMENT URBAIN DU QUARTIER DE PONTOUVRE

Ce contrat, notifié le 12 octobre 2021, consiste à réaliser une mission d'étude d'aménagement urbain, incluant un programme global d'aménagement et des principes de niveau esquisse sur différents secteurs. Dans le cadre de cette étude, GAMA a proposé d'inclure un volet renaturation, visant à restituer à la nature une actuelle friche.

L'année 2021 a été consacrée au démarrage des études et à la constitution des éléments permettant le dépôt, par la commune, d'un dossier de candidature auprès de la Région titre de l'appel à projets « Nature et Transitions ». Les années 2022 et 2023 ont été consacrées à la poursuite de l'accompagnement de la commune sur cet appel à projet (dont elle a été lauréate), aux chiffrages, aux études de diagnostics et aux dossiers réglementaires. L'année 2024 a été

consacrée à la fin de cet accompagnement. [Notre mission a été achevée en novembre 2024](#).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_185-DE

• JULIAC LE COQ / FAISABILITE ET PROGRAMMATION RESTRUCTURATION ECOLE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

SPL GAMA – Rapport annuel aux organes délibérants des collectivités – Année 2024

p. 20/40

salle des fêtes et d'anciens logements. Les objectifs poursuivis sont principalement d'améliorer et rendre conforme le fonctionnement de la cuisine, de restructurer les bâtiments afin d'améliorer le fonctionnement de l'accueil périscolaire, des rénover les sanitaires et le système d'assainissement, d'améliorer le confort d'été et de réduire les consommations, et de réorganiser la salle des fêtes et les locaux de stockage pour les associations.

L'année 2023 a été essentiellement consacrée à la réalisation de la faisabilité, suivant différents scénarios. Le dossier de programmation a été rendu au 1^{er} trimestre 2024. Notre mission a été achevée en avril 2024.

• **LA ROCHEFOUCAULD / CONDUITE D'OPERATION RENOVATION COUVERTURES DU CLOITRE**

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 9 février 2024, et qui consiste à assurer la conduite d'opération de la rénovation de la charpente et des couvertures des galeries du cloître du couvent des carmes. Il s'agit d'une opération qui concerne un Monument Historique.

L'année 2024 a été consacrée à la consultation et à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, ainsi qu'au démarrage des études, et notamment de l'ensemble des diagnostics.

L'année 2025 sera consacrée à la poursuite des études, au dépôt des demandes d'autorisations de travaux, à la consultation des travaux et à leur engagement.

• **MONTMOREAU / ETUDE DE PROGRAMMATION URBAINE**

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 21 juin 2024, et qui consiste à réaliser un diagnostic, une étude de faisabilité, puis une programmation à travers la mise au point d'un schéma directeur d'aménagement et d'un programme d'actions sur le centre bourg de Montmoreau.

L'année 2024 a été consacrée à la réalisation des études et aux échanges.

L'année 2025 sera consacrée à la finalisation du programme d'action, qui sera suivie par une présentation au public.

• **RUELLE SUR TOUVRE / ÉTUDE DE CIRCULATION**

Ce contrat, notifié le 16 octobre 2018, consiste à accompagner la commune à déterminer un nouveau plan de circulation (VL, vélo, piétons,...) et de stationnement sur différents secteurs de son territoire (Seguins, Maine Gagnaud, Villemont, traversée de la ville).

En fin d'année 2019, les études et le recueil des données ont été lancés, selon les secteurs. Le plan de circulation des Seguins a fait l'objet d'un rapport définitif et a été validé. Sur le centre-ville, les comptages ont été réalisés début 2020 mais les études n'ont pas pu être poursuivies en raison de la crise sanitaire (concertation impossible). La commune a souhaité reprendre les études en octobre 2022, avec une redéfinition de nos missions, et notamment l'ajout d'une enquête en ligne auprès des riverains et l'organisation de réunions supplémentaires. L'année 2023 a été consacrée à la concertation et à la réalisation de l'étude sur le centre-ville.

L'année 2024 a été consacrée à la poursuite des études, aux réajustements en fonction des besoins de la collectivité.

L'année 2025 sera consacrée à l'achèvement des études et à la présentation des conclusions.

• **RUELLE SUR TOUVRE / AMO URBANISME OPERATIONNEL**

Ce contrat, notifié le 24 septembre 2019, consiste à accompagner la commune, à la demande, pour diverses opérations d'aménagements.

De fait, cette mission s'est essentiellement déroulée jusqu'en 2021, la collectivité n'ayant plus, ensuite, formulé de besoin particulier quant à cette mission.

Il conviendra, en 2025, de se prononcer sur l'opportunité de maintenir ce contrat.

• **RUFFEC / ETUDE DE FAISIBILITE QUARTIER D'HABITAT DE LA GARENNE**

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 3 mai 2024, et qui consiste à réaliser une étude de faisabilité et d'aménagement d'un site d'environ 4,7 hectares, dit « Les Champs de la Garenne » et situé aux abords de la voie de la Garenne. L'objectif de l'opération d'aménagement est de créer un lotissement d'environ 60 logements, répartis entre lot pour bailleurs sociaux et lots libres.

L'année 2024 a été consacrée aux études.

L'année 2025 sera consacrée à la remise du rapport final.

• **SAINT SATURNIN / ETUDE DE PROGRAMMATION DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG**

Ce contrat, notifié le 6 juillet 2023, consiste à réaliser une étude de programmation urbaine du centre bourg de la commune, visant à renforcer l'attractivité, en affirmant la centralité de la place François Mitterrand, à aboutir la réflexion sur le devenir des bâtiments acquis pas la collectivité, à favoriser les modes doux et l'accessibilité des personnes handicapées, à optimiser la circulation (croisement de 2 routes départementales) et le stationnement, et à intégrer le projet d'agrandissement et de mise aux normes de la mairie.

L'année 2023 a été essentiellement consacrée à la réalisation de ces études, qui ont été rendues au 1^{er} trimestre 2024. Notre mission a été achevée en mars 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

3.4. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN CONCESSION

• SAINT SATURNIN / CONCESSION LOTISSEMENT DES GRANDES VIGNES

La commune de Saint Saturnin a confié à GAMA, via une concession d'aménagement en date du 29 mai 2017, la réalisation et la commercialisation d'un lotissement de 37 lots, dont 4 lots destinés à de l'habitat social groupé, situé à toute proximité du centre bourg.

Un avenant N°1, signé en date du 24 décembre 2021, a modifié la durée de la concession, les modalités d'imputation des charges de l'aménageur et le bilan prévisionnel.

La date d'échéance de la concession est fixée au 29 mai 2027 (avenant N°1).

En 2017, GAMA a engagé les acquisitions foncières, par négociation avec l'ensemble des propriétaires, et dans le budget qui était alloué dans le bilan prévisionnel. Les acquisitions des parcelles ont eu lieu entre le 28 mars 2018 et le 15 mai 2018.

Un premier permis d'aménager a été déposé très rapidement, mais a été refusé par l'Architecte des Bâtiments de France en juillet 2017. Un recours a été déposé par la Commune devant la DRAC, ce recours a été rejeté. Un nouveau permis d'aménager a été déposé en novembre 2017, avec l'appui d'une architecte urbaniste. Ce permis d'aménager a été obtenu le 23 mars 2018.

Par la suite, le permis d'aménager a été modifié à 2 reprises :

- Le 10 novembre 2019, avec la modification des règles de stationnement pour les terrains destinés au logement social (suppression du stationnement obligatoire sur la parcelle).
- Le 22 décembre 2021, avec la modification des règles d'implantation sur la parcelle (diminution des contraintes) et la mise en préconisations de règles sur l'aspect extérieur.

De son côté, l'appel d'offre travaux a été lancé le 22 juin 2018 et a fait l'objet de peu de réponses. La notification des marchés a été faite le 22 août 2018 et les travaux ont débutés en septembre 2018, pour un achèvement des VRD en juin 2019. Les plantations auront lieu en mars 2020. La visite de conformité a eu lieu en juin 2019, et la conformité a été signée par la commune en septembre 2019.

Bien avant l'achèvement des travaux, GAMA a engagé la commercialisation de l'opération.

En juin 2019, un accord a été trouvé avec les Maisons de la Touvre pour l'acquisition des lots 34 à 37 en vue de la réalisation de 4 logements sociaux destinés à l'OPH de l'Angoumois. L'acte authentique a été signé le 23 juillet 2020.

En parallèle, GAMA a débuté le plan de commercialisation auprès des particuliers à l'automne 2019, à travers la participation au salon de l'habitat, des démarches commerciales auprès des constructeurs de maisons individuelles et la publication régulière d'annonces sur support numérique (type « Le Bon Coin »). En février 2020, une campagne publicitaire a été organisée sur les bus de la STGA, en partenariat avec 3 constructeurs de maisons individuelles.

Toutefois, le confinement du mois de mars lié au COVID 19 a stoppé rapidement la dynamique de commercialisation liée à ces campagnes. En raison de l'attentisme lié à la crise sanitaire, et des restrictions de déplacement, aucun terrain n'a été vendu sur l'année 2020 malgré de nombreux contacts téléphoniques.

La commercialisation n'a donc pu réellement débuter que début 2021.

La période située entre début 2021 et début 2022 a été extrêmement favorable, avec de multiples contacts et de nombreux échanges avec les constructeurs de maisons individuelles et avec les particuliers intéressés par les terrains viabilisés et libres de constructeurs. Le premier acte authentique pour un lot individuel a été signé le 26 mai 2021, et 12 lots étaient définitivement vendus (actes authentiques signés) au 31/12/2022.

SPL GAMA – Rapport annuel aux organes délibérants des collectivités – Année 2024

p. 23/40

Il convient par ailleurs de rappeler qu'il existe un décalage d'environ 3 à 6 mois entre la signature d'un compromis de vente et la signature de l'acte authentique correspondant.

Toutefois, l'inflation et le début de la crise économique ont stoppés net cette dynamique. Il est particulièrement notable de relever qu'alors que 7 compromis de vente avaient été signés dans les 8 mois qui ont précédé le déclenchement de la guerre en Ukraine, seulement 4 l'ont été dans les 36 mois qui ont suivi.

Même si la fin de l'année 2024 a vu la reprise de quelques contacts et la prise de réservations (qui n'ont pas aboutis à la signature d'une vente), le marché reste extrêmement atone.

La démarche de commercialisation se poursuit, suivant 3 actions : la mise en ligne et à jour de l'annonce sur le site « Le Bon Coin », l'échange avec les constructeurs identifiés et intéressés (essentiellement BCMI, Bati Trad, Tradi-Home et Bermax), et un affichage en mairie et à l'office notarial.

D'autres axes de promotions ont été envisagés (campagnes d'affichages, recours à une agence immobilière...), mais il a été jugé qu'ils n'allaient pas permettre de détecter des prospects supplémentaires, en plus d'un coût important qui s'impactera sur la participation de la collectivité. Il a également été envisagé une baisse des prix, mais il a été jugé que, pour qu'elle soit impactante en termes de ventes, elle devrait être très importante et serait insoutenable pour le bilan d'opération et donc le budget de la Collectivité.

En tant que concessionnaire, GAMA assure le financement des dépenses (acquisitions, travaux, etc.), dans l'attente des recettes (commercialisation et participation de la collectivité).

Afin de pouvoir couvrir ces dépenses dans l'attente de ces recettes, 2 emprunts de 500 000 € chacun, ont été contractés à l'origine (en 2018), d'une part auprès du Crédit Coopératif, et d'autre part auprès de la Banque Postale. Chacun de ces emprunts bénéficiait d'une garantie de communauté d'agglomération de GrandAngoulême à hauteur de 50 % et d'une garantie de la commune de Saint Saturnin à hauteur, respectivement, de 17,5 % et 15 %.

À la suite des différentes difficultés rencontrées, telles qu'elles sont exposées précédemment, les échéances des prêts sont intervenues alors que l'opération n'avait pas engendré de recettes. Afin de pouvoir assurer les remboursements, GAMA puise dans ses fonds propres.

Or, il est apparu, en 2021, que les fonds propres de la société GAMA ne pourraient pas durablement pouvoir au manque de recettes de l'opération. D'une part car, même si cela est permis par la concession, cet usage ne correspond pas à l'emploi normal des fonds propres de la société sur une longue période. D'autre part, cela dégradait fortement la situation de trésorerie de la société GAMA, qui aurait pu être en situation de ne plus pouvoir faire face aux remboursements d'emprunts.

C'est pourquoi, un important travail a été effectué avec les banques et la commune, afin de recomposer les emprunts et permettre à l'opération d'assurer leur remboursement tout en restaurant la trésorerie de la société.

Ce rééchelonnement de la dette a été accepté par les 2 banques prêteuses. Dans ce cadre, elles ont demandé naturellement que les garanties d'emprunt de la part de Grand Angoulême et de la commune de Saint Saturnin soient adaptées pour correspondre à ces nouvelles échéances.

Les 2 collectivités ont délibéré en ce sens au début 2022 ; et les nouveaux contrats ont ainsi pu être signés en suivant :

- Pour la Banque Postale : refinancement du restant dû (150 000 €) sous forme d'un nouveau prêt au taux fixe de 1,04 % l'an avec une durée du financement de 4 ans et 7 mois (dont 1 an et 4 mois de différé d'amortissement), correspondant à un différé d'amortissement jusqu'au 15/07/2023, et une dernière échéance le 15/10/2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Sur le Crédit Coopératif : rallongement de la durée initiale du prêt à hauteur de 24 mois, jusqu'à la dernière échéance le 31/08/2025.

016-200071827-20250930-2025_09_185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

SPL GAMA – Rapport annuel aux organes délibérants des collectivités – Année 2024

p. 24/40

L'année 2024 a toutefois vu la situation se dégrader à nouveau, en raison d'une seule vente ne couvrant pas le montant des remboursements même ainsi revu. GAMA a donc dû reverser à nouveau de ses fonds propres sur l'opération pour un montant de 34 556,31 €.

Au 31/12/2024, le capital restant dû au titre des 2 emprunts est de 215 157,26 € :

- 86 585,84 € auprès du Crédit Coopératif au titre de l'emprunt.
- 128 571,42 € auprès de la Banque Postale au titre de l'emprunt.

Auxquels s'ajoutent les avances faites par GAMA :

- 537 199,31 € auprès de GAMA au titre des avances à l'opération.

L'hypothèse de commercialisation prise lors de la recomposition des emprunts et de l'avenant N°1 était de 6 lots / an. Si les années 2021 et 2022 ont été conformes (12 lots en 2 ans), les années 2023 et 2024 ont, en revanche, été quasiment blanches (2 lots en 2 ans), comme il a été exposé précédemment.

A ce stade, le bilan présenté conserve une hypothèse de 6 lots en 2025, et autant en 2026, laissant ainsi 7 lots en 2027 (année de l'échéance de la concession).

L'évolution passée montre une extrême variabilité du marché, et il est, à ce jour, impossible de déterminer si cette hypothèse reste envisageable ou pas.

Il convient de rappeler ici qu'aux termes du traité de concession, la Collectivité est engagée à garantir l'équilibre du bilan, c'est-à-dire, concrètement, à racheter à l'échéance de la concession, les terrains non vendus, au prix du bilan.

Au 31/12/2024, la valeur au bilan des parcelles restant à vendre est de 666 205,01 € HT (777 100 €, TVA sur marge comprise).

Il conviendra probablement que la collectivité et GAMA se prononcent, en 2026, sur la possibilité et les conditions de poursuite du mandat.

3.5. ACTIVITE OPERATIONNELLE EN MAITRISE D'ŒUVRE

• GRANDANGOLEME / AMENAGEMENT PEM OUEST GARE D'ANGOLEME (MS 8)

Le marché subséquent n°8, notifié le 7 juin 2018, a confié à GAMA l'aménagement du parvis Ouest de la gare d'Angoulême. Par la suite, ce contrat a été modifié pour regrouper les opérations d'aménagement de ce parvis et des espaces publics contigus, afin d'en assurer une cohérence architecturale et urbaine.

Fin 2019, il restait à réaliser les aménagements autour du projet Didelon 4 (projet situé à l'angle de la rue Leclerc Chauvin et de la rue de Paris). Début 2020, de nouveaux changements dans le planning des îlots gare ont entraîné des modifications dans l'ordre d'intervention des rues concernées. Les travaux ont également été arrêtés lors du premier confinement. A fin 2020, l'aménagement de la rue Didelon était bien avancé (réalisation des trottoirs hors revêtements côté constructions en cours). Compte tenu des travaux qui seront encore en cours sur les îlots, les travaux ont été suspendus en 2021. L'année 2022, a été consacrée à la reprise du projet et à la réalisation des travaux. L'année 2023 a été consacrée à la fin du suivi du parfait achèvement.

Notre mission a été achevée en février 2024.

• GRANDANGOLEME / EXTENSION DU PARC EURANTLANTIC (MS 9)

Le marché subséquent n°9, notifié le 25 janvier 2019, a confié à GAMA la maîtrise d'œuvre de l'extension du parc d'activités Eurantlantic situé sur la commune de Fléac.

Les études ont été réalisées en 2020 et le projet définitif et le phasage ont été validés fin 2020. L'année 2021 a été consacrée à la consultation travaux ; toutefois, en raison de la crise sanitaire et de la commercialisation des terrains, les travaux n'ont pu débuter qu'à partir de mars 2022. L'année 2023 a été consacrée l'achèvement de ces travaux.

L'année 2024 a été consacrée au suivi de l'année de parfait achèvement. Notre mission a été achevée en juillet 2024.

• GRANDANGOLEME / AMENAGEMENT DE LA RUE DE L'ARETIER (MS 11)

Le marché subséquent n°11, notifié le 3 octobre 2019, a confié à GAMA la maîtrise d'œuvre de la requalification de la rue de l'Arétier, suivant le principe de l'aménagement d'un îlot central en dur et d'une réfection des voies de circulation uniquement, la création d'une voie nouvelle Rue des Meneaux (liaison entre la ZAC des Montagnes et la rue de l'arétier).

Les études ont été réalisées en 2020 et les travaux ont démarrés le 6 avril 2021 pour être réceptionnés en février 2022. L'année 2022 a donc été consacrée à cette réception, au suivi de la levée des réserves et au début du parfait achèvement. L'année 2023 a été consacrée à la fin du suivi du parfait achèvement.

Notre mission a été achevée en juillet 2024.

• GRANDANGOLEME / REALISATION DU PEM DE LA COURONNE (MS 13)

Le marché subséquent n°13, notifié le 18 décembre 2019, a confié à GAMA la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du Pôle d'Échanges Multimodal (PEM) de La Couronne. Le périmètre retenu, outre l'esplanade de la gare et la rue de la libération, comprend également l'intégration de la passerelle (construction de la passerelle hors mission GAMA), et le traitement du pied de passerelle de l'autre côté des voies.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_185_DCE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

L'année 2023 a été consacrée à la poursuite des travaux à partir de septembre, après la réalisation des travaux SNCF et à la réception des travaux. A l'occasion de la réception de travaux, il est apparu que les travaux réalisés par l'entreprise EUROVIA n'étaient pas conforme au marché. La fin 2023 et l'année 2024 ont été consacrées à la mise en œuvre de procédures contractuelles, de constats et de points techniques en vue de faire reprendre ces travaux.

L'année 2025 sera consacrée à la poursuite de ces actions.

• GRANDANGOULEME / BHNS 2.1 (MS 15)

Le marché subséquent n°15, notifié le 4 février 2022, a confié à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre de la phase 2.1 du BHNS, regroupant des aménagements situés sur les communes de La Couronne (terminus Les Callands), de Ruelle (station Les Ormeaux, station Langevin, station Faraday/Descartes, station et terminus partiel Puyguillen), de Saint-Michel (Terminus Care) et de Soyaux (station Rousseau).

L'année 2022 a été consacrée aux études, avec un certain nombre de modifications, études de différents scénarios, ainsi que, pour la station Les Ormeaux et le terminus Care de Saint-Michel, des modifications de programme. La station Langevin a été supprimée du programme ; le coût de son traitement étant jugé trop élevé au regard de sa fréquentation. L'année 2023 a été consacrée à la poursuite des études, et à la réalisation des travaux sur les stations Rousseau (Soyaux), et Faraday/Descartes (Ruelle) et le terminus Les Callands (La Couronne).

L'année 2024 a été essentiellement consacrée à la réalisation des travaux des stations de Puyguillen et des Ormeaux, situées à Ruelle, et à l'établissement de dossiers de consultation des entreprises de travaux pour la station Saint-Michel, ainsi qu'aux suivis des parfaits achèvements des autres stations. A la suite d'un premier appel d'offres infructueux, un second a été établi en modifiant l'allotissement. Ce second appel d'offres a également dû faire l'objet de questionnement aux entreprises et d'une négociation poussée.

L'année 2025 sera consacrée à l'attribution des marchés de travaux de la station Saint Michel, et à la réalisation de ces travaux.

• GRANDANGOULEME / AMENAGEMENT D'UNE SECTION FLOW VELO A BOURGINES (MS A2)

Le marché subséquent n°A2, notifié le 6 septembre 2022, a confié à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une section de l'itinéraire de la Flow Vélo à Bourgines.

L'année 2022 a été consacrée aux études et à la réalisation du permis d'aménager, et l'année 2023 a été consacrée à la fin des études et à la réalisation des travaux.

L'année 2024 a été consacrée au suivi de la période de parfait achèvement. [Notre mission a été achevée en septembre 2024](#).

• GRANDANGOULEME / AMENAGEMENT NOUVELLE PENETRANTE ZONE DES MONTAGNES (MS A1)

Le marché subséquent n°A1, notifié le 16 décembre 2022, a confié à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement d'une nouvelle pénétrante sur la partie Ouest de la zone des Montagnes depuis le giratoire de la Croix Blanche.

Après une période d'incertitude sur le programme de cette opération, les études ont pu réellement démarrer à partir de septembre 2023.

L'année 2024 a été consacrée à la poursuite de ces études, ainsi qu'à la réalisation des travaux.

L'année 2025 sera consacrée au suivi de la période de parfait achèvement.

• GRANDANGOULEME / MISES AUX NORMES ACCESSIBILITE DES STATIONS BUS (MS A7)

Le marché subséquent n°A7, notifié le 9 novembre 2023, a confié à GAMA une mission partielle de maîtrise d'œuvre (études d'avant-projet, DET, OPC et AOR) pour la conception et la réalisation des travaux de mise en accessibilité des stations de bus du réseau transport de l'Agenda D'Accessibilité Programmé (AD'AP) de l'agglomération ; le programme visant 195 arrêts.

En 2023, une première campagne d'études et de travaux a été réalisée.

L'année 2024 a été consacrée à la poursuite du programme, au fur et à mesure des commandes de la collectivité.

L'année 2025 sera consacrée, de la même façon, à cette poursuite.

• GRANDANGOULEME / AMENAGEMENT D'UNE SECTION DE LA FLOW VELO DU CHEMIN DU HALAGE A ANGOULEME (MS A8)

Le marché subséquent n°A8, notifié le 15 novembre 2023, a confié à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une section de l'itinéraire de la Flow Vélo, à savoir le chemin du halage à Angoulême, depuis la fin d'aménagement d'une première section au niveau de Bourgines (voir contrat évoqué précédemment), jusqu'au pont de Frégeneuil, en passant sous le pont de Saint Cybard. Ce passage est en effet stratégique, en raison de sa proximité avec le quartier Saint Cybard et de sa fréquentation par les habitants du quartier mais aussi par des associations, pratiquants de sport nautique et pour les activités de bouche (Restaurant Quai n°8).

L'année 2024 a été consacrée aux études.

L'année 2025 sera consacrée à la réalisation des travaux.

• GRANDANGOULEME / DIAGNOSTIC DES ITINERAIRES CYCLABLES ENTRE JAULDES ET ANGOULEME

Afin d'accompagner sa réflexion sur la réalisation d'itinéraires cyclables, la collectivité a confié à GAMA, en date du 22 novembre 2024, une rapide mission « testé » de réalisation d'un diagnostic sur un tronçon d'un parcours potentiel. La prestation a été rendue et [notre mission a été achevée en novembre 2024](#).

• GRAND COGNAC / MISES AUX NORMES ACCESSIBILITE STATIONS BUS (MS 2)

Le marché subséquent n°2, notifié le 18 juin 2021, a confié à GAMA la maîtrise d'œuvre de la mise en accessibilité des arrêts de transport en commun de l'agglomération, suivant l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP), approuvé par Grand Cognac en 2016. Lors du démarrage de la mission, il s'est avéré nécessaire de stabiliser, en amont, le programme des aménagements prévus et le diagnostic des 63 stations existantes concernées. À la suite de plusieurs échanges sur ce point avec la collectivité, GAMA a ainsi proposé une mission complémentaire, en octobre 2021, qui a été acceptée.

L'année 2021 a ainsi été consacrée à la définition du programme définitif et à l'engagement du diagnostic. L'année 2022 a été consacrée à la fin du diagnostic, à la programmation opérationnelle et à l'engagement des études de maîtrise d'œuvre. L'année 2023 a été consacrée à l'achèvement des études des premières campagnes, aux échanges avec les communes, les associations et l'ABF, ainsi qu'à l'établissement des dossiers de consultation des travaux, remis en octobre 2023.

L'année 2024 a été consacrée à l'achèvement de la consultation menée par la collectivité et à la réalisation des travaux de la première campagne.

L'année 2025 sera consacrée à la poursuite de la mise en œuvre du programme d'actions.

• GRAND COGNAC / REQUALIFICATION DE LA PHASE 2 DE LA ZAE DU FIEF DU ROY (MS 5)

Le marché subséquent n°5, notifié le 18 février 2022, a confié à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre partielle (l'AVP ayant été réalisé par une autre équipe de maîtrise d'œuvre, et validé par l'Etat) de la phase 2 des travaux de requalification de la zone d'activités commerciales du

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_185-DE

Les années 2022 et 2023 ont été consacrées à la reprise des études et aux échanges avec les commerçants. A la suite de différentes évolutions de son besoin, de l'aboutissement des démarches foncières, et de remises en question de l'AVP, la collectivité a été amenée à formuler

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

différentes demandes de modifications et de comparatifs de scénarios. Par ailleurs, les échanges nécessaires avec les propriétaires fonciers, ont amenés la collectivité à suspendre les études. L'année 2024 a été consacrée à la reprise de ces études, en fonction des dernières modifications, à la consultation des entreprises de travaux.

L'année 2025 sera consacrée à la réalisation des travaux.

• **GRAND COGNAC / ETUDES PRELIMINAIRES POUR L'AMENAGEMENT DE LA FRICHE HOSPITALIERE (MS 12)**

Le marché subséquent n°12, notifié le 28 juin 2024, a confié à GAMA la mission de déterminer les parts pris et schémas d'aménagements du réseau viaire, de déterminer le traitement des accès, et de réaliser les premiers chiffages aux ratios, de niveau « faisabilité », pour le réaménagement du secteur dit « de la friche hospitalière », c'est-à-dire de la zone située autour du siège de la communauté d'agglomération.

L'année 2024 a été consacrée au lancement et à une première partie des études.

L'année 2025 sera consacrée à l'achèvement de ces études.

• **GRAND COGNAC / REQUALIFICATION DE LA PHASE 3 DE LA ZAE DU FIEF DU ROY (MS 13)**

Le marché subséquent n°13, notifié le 14 octobre 2024, a confié à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre de la phase 3 des travaux de requalification de la zone d'activités commerciales du Fief du Roy à Châteaubernard. Cette mission comprend notamment la reprise de l'AVP réalisé par une précédente équipe de maîtrise d'œuvre.

L'année 2024 a été consacrée au lancement des études.

L'année 2025 sera consacrée à la poursuite de ces études et à la remise de l'AVP, sur la base duquel la collectivité se prononcera sur l'opportunité de poursuivre cette opération.

• **CC CHARENTE LIMOUSINE / REFECTON VOIRIE ROUTE ZAE BOIS DE LA MARQUE ET BRETELLE ACCES CROIX ST GEORGES**

Ce contrat, notifié le 26 octobre 2021, a confié à GAMA des missions de maîtrise d'œuvre pour la réfection d'une voirie communautaire située dans la zone d'activité ZAE Bois de la Marque, sur la commune nouvelle de Terres de Haute Charente, ainsi que pour la création d'une nouvelle voie d'accès à la zone située à proximité de l'échangeur. Ces 2 opérations avaient précédemment fait l'objet de 2 contrats distincts, qui ont été regroupés.

L'année 2021 a été consacrée à la réalisation des travaux sur la route de la ZAE Bois de la Marque et ceux-ci ont été réceptionnés. Les années 2022 et 2023 ont été consacrées à la reprise des études de la bretelle d'accès à la zone Croix St Georges.

L'année 2024 a été consacrée à la fin de ces études et à la réalisation des travaux. [Notre mission a été achevée en décembre 2024](#).

• **CC CHARENTE LIMOUSINE / TRAVAUX ENTRETIEN DE VOIRIE 2022-2023**

Ce contrat, notifié le 18 février 2022, a confié à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre des projets de voiries de la collectivité, dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAC) sur les différentes communes de l'intercommunalité pour les années 2022 et 2023.

L'année 2022 a été consacrée aux études et à la réalisation des travaux sur les communes concernées par le programme de l'année, et l'année 2023 a été consacrée à la levée des réserves des travaux 2022, et aux études et à la réalisation des travaux sur les communes concernées par le programme de l'année.

L'année 2024 a été consacrée à la levée des réserves et au suivi du parfait achèvement. [Notre mission a été achevée en aout 2024](#).

SPL GAMA – Rapport annuel aux organes délibérants des collectivités – Année 2024 p. 29/40

• **CC CHARENTE LIMOUSINE / TRAVAUX ENTRETIEN DE VOIRIE 2024-2025**

Ce contrat, notifié le 27 novembre 2023, a confié à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre des projets de voiries de la collectivité, dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FDAC) sur les différentes communes de l'intercommunalité pour les années 2024 et 2025.

L'année 2024 a été consacrée aux études et à la réalisation des travaux sur les communes concernées par le programme de l'année.

L'année 2025 a été consacrée à la levée des réserves des travaux 2024, et aux études et à la réalisation des travaux sur les communes concernées par le programme de l'année.

• **ANGOULEME / ETUDES PRELIMINAIRES PARKING VAUBAN**

Ce contrat, notifié le 6 novembre 2023, a confié à GAMA une mission de maîtrise d'œuvre partielle, de type programmation et faisabilité technique (études préliminaires), en vue de la réfection du parking Vauban (peu accessible et dégradé) qui comporte actuellement environ 64 places.

L'année 2023 a été consacrée à la réalisation des études, qui se sont terminées en février 2024. [Notre mission a été achevée en mars 2024](#).

• **ANGOULEME / REALISATION DES TRAVAUX STATION CATHEDRALE**

Ce contrat, notifié le 29 décembre 2023, a confié à GAMA une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation des travaux de la station « Cathédrale » à Angoulême, sur la base des études de projets réalisées par l'équipe précédente, en charge de la conception de l'aménagement de la place St Pierre.

La fin de l'année 2023 a été consacrée à la composition des dossiers de consultation des marchés subséquents et à l'analyse des offres, à la suite de la consultation menée par la collectivité.

L'année 2024 a été consacrée à la réalisation des travaux ; ceux-ci ayant été achevé en juillet 2024, pour une réouverture complète au plus tard en aout 2024.

L'année 2025 sera consacrée au suivi de la fin de la période de parfait achèvement.

• **ANGOULEME / PLACE DE LA BUSSATTE**

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 26 juillet 2024, et qui confie à GAMA une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la Bussatte et de ses abords.

L'année 2024 a été consacrée à la réalisation des esquisses et aux rencontres avec l'ABF.

L'année 2025 sera consacrée à l'étude de l'avant-projet et du projet, au dépôt du permis d'aménager et à la consultation des entreprises de travaux.

• **ANGOULEME / MISE EN PLACE D'UN STATIONNEMENT PAYANT RUE DE VERDUN**

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 28 novembre 2024, et qui confie à GAMA une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un horodateur sur la rue de Verdun.

L'ensemble des études et des travaux a été réalisé en 2024. [Notre mission a été achevée en décembre 2024](#).

• **BRIE / EXTENSION DU CIMENTERIE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur notifié le 13 mars 2023, a confié à GAMA une mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'agrandissement du cimetière actuelle, avec 144 caveaux simples, 36 caveaux doubles, un jardin séparé et la création d'un parking de 17 places.

L'année 2023 a été consacrée aux études d'avant-projet.

L'année 2024 a été consacrée à la reprise des études, à la suite de la modification des emprises par la collectivité pour tenir compte d'un projet d'extension de ses terrains de tennis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur	notifié le 13 mars 2023, a confié à GAMA une mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'agrandissement du cimetière actuelle, avec 144 caveaux simples, 36 caveaux doubles, un jardin séparé et la création d'un parking de 17 places.
016-200071827-20250930-2025_09_882-DFT	
Accusé certifié exécutoire	
Réception par le préfet : 03/10/2025	
Publication : 03/10/2025	

SPL GAMA – Rapport annuel aux organes délibérants des collectivités – Année 2024

p. 30/40

L'année 2025 sera consacrée à la fin des études, à la consultation des entreprises et à la réalisation des travaux.

• CHAMPIERS / AMENAGEMENT PLACE TISON D'ARGENCE

Ce contrat, notifié le 25 janvier 2023, a confié à GAMA une mission de maîtrise d'œuvre partielle, portant uniquement sur la réalisation d'une esquisse, de l'aménagement d'une place située dans le hameau d'Argence, le long de la RD37, qui n'est pas mise en valeur, et est désorganisée.

L'année 2023 a été consacrée à la réalisation de l'esquisse. Le contrat doit être soldé en 2025.

• CHAMPIERS / ETUDES PRELIMINAIRES OPTIMISATION STATIONNEMENT SALLE DAMBIER

Ce contrat, notifié le 16 mars 2023, a confié à GAMA une mission de maîtrise d'œuvre partielle de type programmation et faisabilité technique (études préliminaires), en vue de la réorganiser et la rationalisation de l'espace de stationnement de la salle Dambier et du complexe qui l'entoure.

La commune ayant d'abord souhaité avancer sur un éventuel projet d'ombraries photovoltaïques sur cet espace, l'étude a commencée en 2024 et devrait s'achever en 2025, suivant les orientations à prendre par la collectivité pour la réalisation de ces ombraries.

• CHAMPIERS / AMENAGEMENT RUE DE L'ANETH A VIVILLE

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 16 janvier 2024, et qui confie à GAMA une mission de maîtrise d'œuvre partielle, portant sur les études d'avant-projet pour l'aménagement d'un carrefour et sécurisation d'une partie de la rue de l'Aneth dans le hameau de Viville.

L'année 2024 a été consacrée au démarrage et à la réalisation de l'essentiel des études, qui doivent être finalisées d'ici mai 2025.

• COGNAC / ETUDES POUR LA REFECTION ET LA REQUALIFICATION DE LA RUE DE L'ECHASSIER

Ce contrat, notifié le 14 juin 2023, a confié à GAMA une mission de maîtrise d'œuvre partielle, portant sur les études d'avant-projet et de projet, ainsi que sur la consultation travaux, pour la réfection et la requalification d'une partie de la rue de l'Echassier, située sur le territoire de la commune, longue de 680 m, et la réalisation d'un « barreau » entre cette rue et la rue Félix Gaillard.

L'année 2023 a été consacrée aux études d'avant-projet.

L'année 2024 a été consacrée aux études de projet, ainsi qu'à la constitution du dossier de consultation des entreprises.

L'année 2025 sera consacrée à consultation des entreprises de travaux, achevant ainsi notre mission.

• DIRAC / AMENAGEMENT CENTRE BOURG ET CREATION LOTISSEMENT

Ce contrat, notifié le 20 janvier 2020, a confié à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg et la création d'un lotissement.

Les études ont été engagées en 2021 et poursuivies en 2022, notamment avec l'ABF et l'OPH. Le dossier a, par ailleurs, été accepté en comité d'effacement. Toutefois, il a ensuite été suspendu dans l'attente de l'évolution des autres projets de centre bourg. À la suite du changement d'équipe municipale, la collectivité a décidé d'abandonner le projet. Notre mission a été achevée en mars 2024.

• GARAT / PASSATION D'UN ACCORD CADRE DE TRAVAUX DE VOIRIE

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 18 décembre 2024, et qui confie à GAMA une mission de maîtrise d'œuvre partiel portant sur la constitution d'un DCE et l'analyse des offres pour la

SPL GAMA – Rapport annuel aux organes délibérants des collectivités – Année 2024

p. 31/40

contractualisation, par la collectivité, d'un accord-cadre de travaux VRD pour l'entretien des voiries communales.

La mission a été engagée en 2024 et sera achevée au début de l'année 2025.

• GOND PONTOUVRE / AMENAGEMENT DE LA ZONE DE ROCHINES

Ce contrat, notifié le 15 juin 2022, confie à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la voirie de desserte et des espaces publics de la zone de Rochines; un espace de 7,6 ha en friches et destinés à la construction de 260 logements, ainsi que d'équipements publics et de locaux d'activités.

L'année 2022 a été consacrée au lancement des études, ainsi qu'à la réalisation d'une petite tranche de travaux. L'année 2023 a été consacrée à la poursuite de ces études, en intégrant un élargissement du périmètre et les évolutions des projets de constructions par les promoteurs. En raison du financement important que nécessitent les travaux, un phasage a également été étudié. Cette même année, les travaux principaux ont été engagés.

L'année 2024 a été consacrée à l'achèvement des travaux et au suivi du début du parfait achèvement.

L'année 2025 sera consacrée au suivi de la fin de cette période de parfait achèvement.

• GOND PONTOUVRE / CREATION D'UN PARKING POUR LA MAISON MEDICALE DU TREUIL

Ce contrat, notifié le 24 mai 2023, a confié à GAMA une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation d'un parking de 15 à 20 places, sur une parcelle appartenant à la commune et située à proximité de la nouvelle maison médicale.

Les études et les travaux se sont déroulés en 2023.

L'année 2024 a été consacrée au suivi du parfait achèvement. Notre mission a été achevée en décembre 2024.

• GOND PONTOUVRE / AMENAGEMENT DE LA RUE DU GENERAL LECLERC

Ce contrat, notifié le 24 mai 2023, a confié à GAMA une mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement de la rue du Général Leclerc, à partir d'un avant-projet qui avait été réalisé par GAMA en mai 2020, et qui n'avait pas eu de suite en raison de la crise sanitaire.

L'année 2023 a été consacrée au démarrage des études, et celles-ci se sont poursuivies en 2024. A la suite de ses arbitrages budgétaires, la collectivité a décidé de ne pas poursuivre l'opération. Le contrat sera ainsi résilié en 2025.

• GOND PONTOUVRE / AMENAGEMENT DES RUES CUVIER ET PASTEUR

Ce contrat, notifié le 24 mai 2023, a confié à GAMA une mission de maîtrise d'œuvre portant d'une part sur l'aménagement d'un parking infiltrant d'environ 15 à 20 places et d'une aire de présentation des bacs à OM, rue Cuvier, et d'autre part sur la réalisation d'une autre aire de présentation des bacs à OM, rue Pasteur.

L'année 2023 a été consacrée à la réalisation des études et à la consultation des entreprises.

L'année 2024 a été consacrée à la réalisation des travaux.

L'année 2025 sera consacrée au suivi de la période de parfait achèvement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

GOND PONTOUVRE / AMENAGEMENT DES BERGES DU PONTOUVRE

Ce contrat, notifié le 24 mai 2023, a confié à GAMA une mission de maîtrise d'œuvre portant sur la réalisation d'une zone de renaturation d'une friche urbaine d'environ 1 700 m². Cette opération, lauréate de l'appel à projet « Nature et Transition » de la Région Nouvelle Aquitaine, est une première référence remarquable pour GAMA, en s'inscrivant dans une perspective de véritable

SPL GAMA – Rapport annuel aux organes délibérants des collectivités – Année 2024

p. 32/40

reconquête par la nature et la biodiversité, d'un espace qui avait été rendu inerte par l'urbanisation du passé. Cet aménagement est accompagné d'un parcours pédagogique et de découvertes.

L'année 2023 a été consacrée aux études, ainsi qu'à une première phase de réalisation des aménagements.

L'année 2024 a été consacrée à la consultation des entreprises et la réalisation de la 2^{ème} phase, constituant l'essentiel des aménagements. L'aménagement a été achevé en fin d'année.

L'année 2025 sera consacrée au suivi de la période de parfait achèvement.

• LA COURONNE / AMENAGEMENT D'UN ACCES AUX LOGEMENTS ETUDIANTS SUR LE SITE DE LA CONTRIE

Ce contrat, notifié le 17 mai 2021, a confié à GAMA la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un nouvel accès aux logements étudiants sur le site de La Contrie. D'abord prévue uniquement pour les études, la mission a ensuite été complétée pour le suivi des travaux.

L'année 2021 a été consacrée aux études et au démarrage des travaux d'une première phase.

L'année 2022 a été consacrée à la fin et à la réception des travaux de cette 1^{re} phase.

La poursuite de ce contrat est actuellement suspendue, dans l'attente des décisions de la collectivité.

• NERSAC / AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS AUTOUR DE L'OPERATION OPH

Ce contrat, notifié le 1^{er} juillet 2019, a confié à GAMA la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics d'une parcelle contiguë à une opération de logement social développé par l'OPH, en cœur de bourg.

Le projet a été validé avec l'Architecte des Bâtiments de France et les premiers travaux préparatoires, en lien avec l'OPH de l'Angoumois ont été réalisés en 2020. Les études ont alors été suspendues dans l'attente des travaux de l'OPH de l'Angoumois. En 2021, le démarrage des travaux de l'OPH a révélé de nombreuses difficultés qui ont conduit le bailleur à changer son équipe de maîtrise d'œuvre. L'année 2022 a été consacrée à rencontrer la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre de l'OPH et à interroger la collectivité sur les suites à donner au projet d'aménagement. L'année 2023 a été consacrée à échanger avec la commune sur les suites à donner au projet et la redéfinition de notre contrat en fonction de ces nouvelles orientations.

L'année 2024 n'a pas connu d'activité sur cette opération, en attente des retours sur les suites à donner au projet.

L'année 2025 sera consacrée, sous réserve de l'engagement par la collectivité, à la reprise des études pour tenir compte de l'évolution du projet de l'OPH.

• PUymoyen / AMENAGEMENT DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES RUE DU VERGER

Ce contrat, notifié le 6 mai 2021, a confié à GAMA la maîtrise d'œuvre pour un aménagement pour la gestion des eaux pluviales de la rue du Verger. D'abord limitée aux études, la mission a ensuite été étendue au suivi des travaux.

L'année 2021 a été consacrée aux études, et l'année 2022 a été consacrée à la réalisation des travaux d'une première phase. Les travaux de la seconde phase étaient prévus être réalisés après la réalisation de constructions à venir. Toutefois, au regard de l'allongement des délais de ces construction, et des incertitudes de leur réalisation, la collectivité nous a indiqué, début 2024, préférer mettre fin au contrat. **Notre mission a été achevée en mars 2024.**

• PUymoyen / AMENAGEMENT CYCLABLES DANS 3 RUE

Ce contrat, notifié le 6 mai 2021, a confié à GAMA la maîtrise d'œuvre pour un aménagement cyclable entre le centre bourg de Puymoyen et Angoulême (Rue de la Croix Lanauve, Rue des Brandeaux et Rue d'Angoulême).

SPL GAMA – Rapport annuel aux organes délibérants des collectivités – Année 2024

p. 33/40

L'année 2021 a été consacrée au diagnostic et aux échanges avec le service mobilité de GrandAngoulême, et l'année 2022 a été consacrée à la poursuite des études. Une expérience devait être mise en place en 2023, mais la collectivité n'a pas souhaité poursuivre, et nous a indiqué, début 2024, préférer mettre fin au contrat. **Notre mission a été achevée en aout 2024.**

• RUELLE SUR TOUVRE / LOTISSEMENT MAINE GAGNAUD

Ce contrat, notifié le 2 octobre 2019, a confié à GAMA la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du lotissement du Maine Gagnaud, en lien avec le cabinet d'architecture retenu par la commune.

Les travaux initiaux ont été réalisés en 2020. Les travaux de finition sont en attente du feu vert de la ville, après commercialisation des terrains et constructions, soit prévisionnellement en 2025.

• RUFFEC / PARKING BOULEVARD DES ROCS

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 3 mai 2024, et qui confie à GAMA une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un espace paysager de stationnement d'environ 2 900 m², et de sa desserte par des cheminement doux vers le centre-ville et les écoles, ainsi que le réaménagement d'un parking existant d'environ 850 m².

L'année 2024 a été consacrée à la réalisation des études de diagnostic et d'esquisses.

L'année 2025 sera consacrée à la réalisation des études d'avant-projet et de projet, au dépôt du permis d'aménager, et à la consultation des entreprises de travaux.

• TOUVRE / AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE TROTTERENARD

Ce contrat, notifié le 3 juin 2022, a confié à GAMA la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une partie de la route Trotterenard, depuis la rue des Varennes.

L'année 2022 a été consacrée aux études et l'année 2023 a été consacrée à la consultation des entreprises et à la réalisation des travaux.

L'année 2024 a été consacrée au suivi de la fin du parfait achèvement. **Notre mission a été achevée en juin 2024.**

• TOUVRE / AMENAGEMENT DE SECURITE SECTEUR DES VARENNES

Il s'agit d'un nouveau contrat, notifié le 26 mars 2024, et qui confie à GAMA une mission de maîtrise d'œuvre partielle, portant sur les études d'avant-projet pour la sécurisation et la réfection de voiries situées à la rencontre de la rue de Gauchons, de la route de Trotterenard et de la rue des Varennes ; ce secteur étant par ailleurs emprunté par la boucle vélo n°55 de Département.

Les études ont débuté en 2024, et seront terminées au 1^{er} semestre 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

SPL GAMA – Rapport annuel aux organes délibérants des collectivités – Année 2024

p. 34/40

4. DEVELOPPEMENT

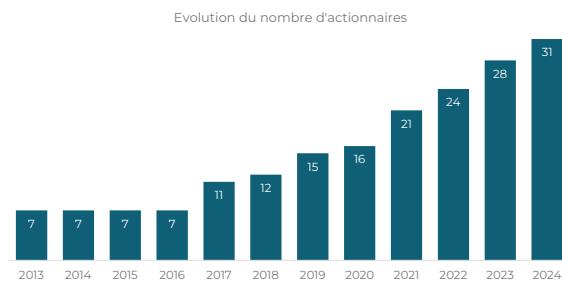
Les dernières années ont vu une demande croissante d'interventions, sur des opérations diversifiées, et souvent de moindres importances. La pérennité de la société passe donc par la nécessité de contracter régulièrement de nouveaux contrats ; et pour ce faire d'anticiper au mieux les besoins de nos actionnaires.

4.1. LE DEVELOPPEMENT DU NOMBRE D'ACTIONNAIRES

La modification des statuts en 2019 permet désormais à toute collectivité locale de Charente de pouvoir entrer au capital. La Communauté d'Agglomération de Grand Cognac a ainsi acquis 28 actions de la société en 2020. Depuis 2019, 18 autres collectivités sont entrées au capital.

Même si nous poursuivons nos actions en vue de faire connaître la SPL à travers le territoire, il importe également de rester attentifs à ce que l'augmentation du nombre d'actionnaires soit compatible avec l'objectif de satisfaire en premier lieu ceux qui sont déjà au capital.

Mais surtout, si cette diversification des actionnaires s'est inscrite dans une tendance lourde ces dernières années, la société GAMA est aujourd'hui bien implantée et présente auprès de la plupart des gros donneurs d'ordres du département ; si bien l'augmentation du nombre d'actionnaires devrait, à présent, sensiblement ralentir.



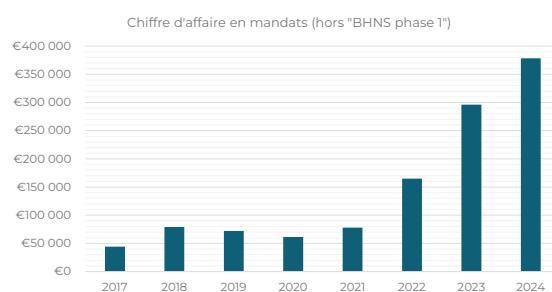
4.2. LE DEVELOPPEMENT DES MANDATS

Les interventions en mandats, par lesquels la collectivité confie à GAMA l'ensemble des tâches administratives, techniques, financières et juridiques lui incombe, tout en conservant l'ensemble des décisions et la gouvernance de l'opération, représente un mode opérationnel extrêmement intéressant et totalement adapté au caractère in-house de la SPL.

Une sensibilisation en ce sens est donnée régulièrement à nos donneurs d'ordres depuis le courant de l'année 2021, pour dissipier leurs craintes d'être « dessaisis » des dossiers, et au contraire leur témoigner que le mandat, en les soulageant de toutes les tâches, leur donne un meilleur contrôle et un meilleur suivi des opérations.

Comme nous pouvons le constater, cette démarche semble porter ses fruits ; la part des mandats (hors mandat « historique » BHNS) dans l'activité passant de 78 k€ en 2021, à 164 k€ en 2022, à 296 k€ en 2023, et enfin à 378 k€ en 2024.

Cette évolution devrait toutefois s'affaiblir pour les 2 années à venir : d'une part, il est habituel que l'année « pré-électorale » et l'année « post-électorale » connaissent une baisse de l'engagement de nouveaux projets municipaux. Par ailleurs, les contraintes qui pèsent sur le budget des collectivités pourraient amener celles-ci à repousser certains projets, ou à en réduire l'ampleur.



4.3. L'INTERVENTION DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de ses évolutions et de l'élargissement, aussi bien de son champ d'action que de son périmètre géographique, GAMA a déjà intégré les enjeux de développement durable, avec la volonté et l'appui des collectivités.

Dans cette volonté de toujours pouvoir répondre aux besoins opérationnels des collectivités, et faisant suite en cela aux débats qui ont eu lieu lors de notre assemblée générale de 2021 et de notre nos conseils d'administration, nous avons engagé, dès 2021, une réflexion sur l'appréhension des demandes liées au développement durable.

Dans ce cadre, nous avons organisé le 9 novembre 2021, une réunion d'informations et d'ateliers débats, à laquelle tous nos actionnaires ont été invité. Un grand nombre d'entre eux a répondu à cette invitation, ce qui a permis de nourrir une réflexion réciproque et riche.

Après une présentation, par l'ADEME et la DDT, des enjeux de la transition énergétique et du réchauffement climatique, et des encadrements réglementaires (notamment au regard du « décret tertiaire »), 3 tables rondes ont permis d'échanger sur les attentes et les questionnements :

Les constructions neuves très performantes :

Cette table ronde a permis de présenter les références de GAMA en ce domaine, et notamment le groupe scolaire de l'île D'Espagnac, premier établissement scolaire de Nouvelle Aquitaine à obtenir une labellisation E4C2, ainsi que l'opération de la crèche de Ruelle qui était en cours d'études à l'époque. Les participants ont relevé un intérêt certain à pouvoir faire appel à notre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_1182-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

également très complexes, que ce soit sur le plan technique ou administratif, et que les obligations fixées pour obtenir les financements (subventions), ajoutent encore à la complexité administrative et à celle du montage opérationnel.



Crèche Les Petits Pieds de Ruelle : mise en œuvre de l'isolant en paille dans la structure en bois.

Si notre structure est aujourd'hui bien adaptée, efficace et utile pour apporter toute l'ingénierie de projet nécessaire sur ce type d'opérations, nous pouvons toutefois constater que les difficultés budgétaires des collectivités risquent d'amener à réduire les ambitions environnementales des futurs projets.

Les opérations de renaturations et l'objectif de « zéro artificialisation nette » :

Cette table ronde a permis de se sensibiliser sur la différence entre le paysage, ou le végétal, et les approches en renaturation, qui participent également aux objectifs de « zéro artificialisation nette », permettant ainsi aux collectivités de retrouver des possibilités d'ouvrir à l'urbanisation de nouvelles zones.

L'opération de renaturation des berges du Pontouvre, menée sur Gond Pontouvre, nous permet d'illustrer concrètement ce sujet, et de démontrer notre capacité à mener ces projets.



Renaturation des berges du Pontouvre : création d'habitats pour les espèces naturelles.

Cet échange a suscité l'intérêt des collectivités, même s'il est apparu que cette démarche demandait encore à être murie.

De façon plus habituelle, GAMA développe depuis des années la prise en compte de la végétalisation, de la désimperméabilisations des sols, de la lutte contre les îlots de chaleur, ou encore de la décarbonation des ouvrages. Cette compétence a également été renforcée en début d'année 2025, par le recrutement d'une architecte paysagiste, très sensible à ces sujets, au sein du pôle de maîtrise d'œuvre. GAMA reste toutefois, bien sûr, avant tout au service des collectivités, qui peuvent ne pas avoir, ou le souhait, ou (plus souvent) les moyens devant les couts supérieurs d'investissements, et surtout d'entretiens, qu'entraînent ce type de choix.

La rénovation énergétique des bâtiments existants :

Cette table ronde a permis de mettre en évidence la volonté de la plupart des collectivités présentes (lutte contre le réchauffement climatique, maîtrise des budgets face à la tendance de fond d'augmentation du cout de l'énergie, image de la collectivité) ; volonté renforcée par le « décret tertiaire » qui fait obligation de déclarer les consommations de son patrimoine et d'agir pour leur diminution.

Toutefois, et au-delà d'opérations ponctuelles qui comprennent un volet de rénovation énergétique, les collectivités n'ont pas fait appel à GAMA dans le cadre de prestations globales de type définition de plans de patrimoine ou de plans d'investissements.

Il s'agit toutefois d'un sujet sur lequel l'intervention de la société pourrait avoir toute sa pertinence, par sa capacité à appréhender le sujet dans le cadre d'une réflexion globale.

4.4. L'AIDE A LA DECISION ET L'ACCOMPAGNEMENT SUR LES OPERATIONS DE « FAIBLES MONTANTS »

GAMA est, historiquement, et régulièrement, sollicitée pour apporter une aide ponctuelle (le plus souvent sous formes d'études de faisabilité), permettant aux collectivités de décider d'engager, ou pas, une opération, et surtout d'en appréhender les contraintes, les couts et les conditions.

GAMA est également régulièrement sollicité pour un accompagnement très large, et sur des opérations de « faibles montants ».

La société répond toujours favorablement à ces demandes, et s'attache systématiquement à proposer un cout « acceptable » pour la collectivité, qui est donc souvent relativement bas. Or, ces opérations ne sont pas nécessairement simples, et l'accompagnement est attendu sur des champs très vastes, pendant des durées longues, et avec des complexités qui nécessitent un temps à passer très important. Les actionnaires, qui bénéficient de ces services et de ces prix, par ailleurs introuvables en dehors de la SPL, sont sensibilisés au fait que cela nécessite d'avoir un modèle économique viable, d'autant que la société reste avant tout attachée à des objectifs de qualités et de satisfactions des besoins. Une réflexion sur ce sujet pourrait donc être valablement menée.

Par ailleurs, si certaines collectivités actionnaires sont bien conscientes des capacités de GAMA à les accompagner sur de nombreuses thématiques, faire connaître nos champs de compétence, y compris parfois aux actionnaires les plus anciens, reste nécessaire.

Sous couvert des réflexions qui peuvent être menées sur ce sujet, il s'agit d'un axe qui peut être amené à évoluer, à la fois dans son modèle économique, mais aussi dans son ampleur, dans la mesure où ce type d'accompagnement est dans la nature et la pertinence d'une structure de type SPL.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025

5. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le compte de résultat prévisionnel pour l'exercice 2025 est le suivant :

Postes	Budget 2025	Réalisé 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022
Produits d'exploitation				
Rémunérations sur concessions	9 020 €	9 020 €	9 020 €	9 020 €
Rémunérations sur mandats	358 548 €	404 982 €	309 994 €	254 629 €
Rémunérations sur AMO	74 823 €	105 214 €	88 209 €	88 143 €
Rémunérations sur MDe	450 399 €	360 461 €	382 974 €	398 390 €
Rémunérations à trouver	60 000 €			
Total chiffre d'affaire net	952 790 €	879 677 €	790 197 €	750 181 €
Production stockée	0 €	0 €	0 €	0 €
Reprises de provisons	0 €	2 500 €	1 333 €	517 €
Autres produits et subv. d'exploitation	0 €	416 €	1 960 €	8 559 €
Total produits d'exploitation	952 790 €	882 593 €	793 490 €	759 257 €
Charges d'exploitation				
Achats et charges externes	153 932 €	121 900 €	125 120 €	138 611 €
Sous traitance générale (sur missions)	72 869 €	46 154 €	44 090 €	33 896 €
Impôts, taxes et assimilés	24 820 €	15 489 €	8 534 €	11 872 €
Salaires et traitements	494 678 €	497 223 €	439 887 €	416 183 €
Charges sociales	186 682 €	182 663 €	161 374 €	148 906 €
Dotations aux amortissements	8 000 €	13 186 €	4 729 €	2 724 €
Autres charges	3 000 €	1 301 €	14 €	434 €
Total charges d'exploitation	943 981 €	877 916 €	783 748 €	752 626 €
Résultat d'exploitation	8 808 €	4 677 €	9 743 €	6 631 €
Résultat financier	0 €	2 764 €	0 €	0 €
Résultat courant avant impôts	8 808 €	7 441 €	9 743 €	6 631 €
Produits exceptionnels	0 €	0 €	2 595 €	2 334 €
Charges exceptionnelles	0 €	3 906 €	0 €	0 €
Résultat avant impôts	8 808 €	3 535 €	12 338 €	8 965 €

Les produits d'exploitation

Les contrats en portefeuille, et en cours de signature, au début de l'année 2025, ainsi que les différents plannings prévisionnels des projets en cours, permettent d'envisager une activité, pour l'année 2025, d'environ 953 k€.

Ce chiffre se situe dans une perspective qui suppose notamment qu'une rémunération d'environ 60 k€ correspondant à des contrats non encore signés, voire non encore identifiés, sur l'année 2025, soit trouvée. Il est toutefois normal qu'en début d'année, l'ensemble des contrats de l'année

ne soit pas encore identifié ou signé. Pour mémoire, ce chiffre était de 120 k€ à la même période en 2024, de 15 k€ en 2023, de 60,5 k€ en 2022, et de 40 k€ en 2021.

Ce chiffre est également cohérent avec les montants des contrats en cours de discussion.

Les achats et fournitures hors sous-traitance

Prévisionnellement, ce poste est en sensible augmentation (environ 32 k€), en raison de certaines charges qui vont sensiblement augmenter à partir de 2025 :

- Une très importante augmentation des couts d'assurance, et notamment des assurances de responsabilité civile (+ 11 k€) et des assurances CNR (+ 2 k€).
- Un prévisionnel de formations plus important que le réalisé 2024 (+ 4 k€), portant le montant prévisionnel à 10 000 €, soit environ 1,5% de la masse salariale.
- Une augmentation du cout des loyers, avec le changement de locaux prévu en septembre 2025 (+ 9 k€ sur 2025, y compris les frais de déménagement). A noter qu'en année pleine, l'augmentation sera de 17 k€.
- Une marge de prudence, par rapport au réalisé 2024 (inflation, imprévus...) de 6 k€.

La sous-traitance

Ce poste représente les sous-traitances que nous engageons pour la réalisation de certaines missions qui nous sont confiées (topographes, urbanistes, paysagistes, bureaux d'études hydrauliques...). Il est donc directement dépendant des missions confiées et réalisées sur l'année. En 2025, ce poste augmente d'environ 27 k€, essentiellement en raison de l'augmentation des missions de maîtrise d'œuvre.

Les salaires et charges

Ce poste est quasiment stable par rapport à 2024, dans la mesure où les effectifs sont complets et il n'est pas prévu d'évolution.

Les autres charges d'exploitation

Ce poste est quasiment stable par rapport à 2024 ; aucune évolution n'étant envisagée ; seuls les amortissements du matériel informatique étant légèrement à la baisse.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250930-2025_09_185-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025